Nations Unies S/PV.7920



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7920e séance

Mardi 11 avril 2017, à 10 heures
New York

Président :	Mme Haley/Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/223)

17-09761 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Expression de condoléances suite aux attentats terroristes survenus en Égypte

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer nos condoléances à nos amis d'Égypte. Ce dont nous avons été témoins porte un terrible coup parce que cela s'est produit dans la plus sacrée des enceintes, où l'on va pour se sentir à l'abri, puiser un réconfort et trouver la paix. Nos pensées et nos prières accompagnent tous les Égyptiens, et nous partageons leur deuil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/223)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Guatemala, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de l'Espagne et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/223, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à la présidence américaine du Conseil de sécurité pour avoir convoqué la présente séance consacrée à Haïti.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je saisis l'opportunité pour saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Je voudrais tout particulièrement remercier tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et tous les États Membres qui participent aux efforts de consolidation de la stabilité en Haïti.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Lors de mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7789), il y a six mois, après le passage dévastateur de l'ouragan Matthew, nous avions appelé à la solidarité avec le Gouvernement et le peuple haïtiens alors que le pays essayait tant bien que mal de faire en sorte que le processus électoral se poursuive comme prévu, ce qui était essentiel pour consolider sa stabilité. Aujourd'hui, après les élections du 20 novembre 2016 et du 29 janvier 2017 qui se sont déroulées sans heurt, les perspectives politiques d'Haïti en 2017 et au-delà se sont considérablement améliorées, et la conjoncture actuelle est très propice pour s'attaquer aux causes profondes de la crise politique qui a précédé les élections. Grâce à ces élections, les dirigeants élus au suffrage direct à tous les niveaux des structures de gouvernance en Haïti sont en fonction pour la première fois depuis 2006, notamment grâce au transfert pacifique du pouvoir au troisième président démocratiquement élu depuis le déploiement de la MINUSTAH en Haïti en 2004.

En contraste avec le dysfonctionnement parlementaire observé en 2015, tous les 119 membres de la Chambre basse ont été élus et 29 des 30 sénateurs sont entrés en fonction. Parmi eux, on compte quatre femmes et la cinquantième législature se réunit régulièrement depuis l'ouverture de la deuxième année législative, le 9 janvier. Les autorités municipales sont en place depuis près d'un année et les résultats définitifs des élections locales seront publiés sous peu. À la suite de l'investiture du cinquante-huitième Président d'Haïti, Jovenel Moïse, le 7 février, le Premier Ministre Jack Guy Lafontant et son gouvernement ont pris leurs fonctions après leur confirmation par le Parlement le 22 mars. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti et le fonctionnement efficace des pouvoirs exécutif et législatif et de l'administration locale ont préparé le terrain pour relever les nombreux défis urgents auxquels le pays est confronté.

La situation en matière de sécurité est relativement stable, en dépit de certains signes qui montrent qu'elle demeure précaire. La Police nationale d'Haïti, qui compte 14 000 effectifs, a continué de gagner en efficacité en ce qui concerne la planification et l'exécution d'opérations complexes, et a notamment assuré la sécurité durant la période électorale, tout en s'acquittant de ses tâches quotidiennes visant à lutter contre la criminalité et à améliorer le maintien de l'ordre public. Les performances de la police nationale, notamment en ce qui concerne la gestion interne, les capacités de suivi, le nombre de policiers par habitant et la couverture géographique, seront améliorées dans le cadre de son nouveau plan de développement stratégique quinquennal pour la période 2017-2021 afin de garantir sa viabilité institutionnelle.

À cette fin, l'appui international, y compris de la part de l'ONU, est nécessaire pour permettre à la Police nationale d'Haïti d'assurer à terme la sécurité de l'ensemble des citoyens haïtiens. J'ai demandé au Gouvernement de continuer d'accorder la priorité à la professionnalisation de la police nationale et à la mise à disposition des ressources financières et matérielles dont elle a besoin, malgré son intention déclarée de reconstituer une force de défense nationale. Il est essentiel que le Gouvernement préserve le caractère apolitique de la police pour garantir sa crédibilité et pour qu'elle soit à même de servir tous les citoyens haïtiens.

Les problèmes politiques demeurent l'obstacle principal à des progrès soutenus dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, qui permettraient d'asseoir véritablement l'état de droit et d'améliorer l'efficacité de la police tout en créant des conditions propices à l'investissement étranger et national et à la création d'emplois.

On observe de nombreuses faiblesses dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, liées notamment au manque de confiance des populations, à la responsabilisation, à l'insuffisance de capacités institutionnelles, à des taux élevés de détention préventive prolongée et à des conditions de détention inhumaines. Ces lacunes exigent un engagement renouvelé de la part des pouvoirs exécutif et législatif à mettre en œuvre un ensemble de réformes qui permettraient de lever ces obstacles de longue date qui entravent la stabilité et le développement. Dans ce contexte, nous déplorons l'élimination du mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti. Je prie instamment le Gouvernement de nommer un point focal au niveau ministériel pour les droits de l'homme et d'accélérer le processus de nomination du Médiateur national en toute transparence et sur la base du mérite, même si l'ONU continue d'assurer le suivi de la situation dans le domaine des droits de l'homme.

De même, nous attendons avec impatience les résultats des mesures prises récemment pour pourvoir des postes clefs à la Cour suprême et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Il s'agit en effet d'un grand pas en avant pour rétablir pleinement le pouvoir judiciaire et consolider son indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif.

Le règlement de la crise politico-électorale prolongée en Haïti a créé l'espace politique et instauré la stabilité institutionnelle dont les institutions démocratiques haïtiennes ont besoin pour élaborer un programme constructif et tourné vers l'avenir qui permettrait d'aboutir à des résultats concrets pour répondre aux attentes diverses du peuple haïtien, après les activités de reconstruction suite au passage de l'ouragan et dans un contexte économique difficile, tout en s'attaquant aux causes profondes des faiblesses en matière de gouvernance et des crises politiques récurrentes. Cela est essentiel pour créer des conditions favorables à une stabilité et à un développement durables, compte tenu également de la transition de la MINUSTAH.

À cet égard, je me félicite des appels lancés par le Président et les responsables politiques, de la société civile et du secteur privé dans le pays à l'appui d'un véritable dialogue sur une feuille de route permettant de faire des progrès dans des domaines clefs, notamment la définition des priorités en matière de développement et la consolidation de l'état de droit. Il est essentiel que cette feuille de route soit motivée par le souci d'améliorer la prestation de services de la part de l'État et de renforcer la confiance des citoyens haïtiens dans les institutions démocratiques.

L'ONU en Haïti a l'intention d'intensifier sa coopération avec toutes les parties prenantes haïtiennes alors qu'elles identifient et mettent en œuvre leurs priorités nationales. Je suis aussi encouragée par les appels d'un large éventail de la société haïtienne à procéder à une réforme constitutionnelle afin, entre autres choses, de simplifier le cycle électoral et de renforcer les organes de supervision juridique dans l'intention de stabiliser les institutions démocratiques du pays et de réformer la gouvernance.

Au cours des 13 dernières années, le processus de stabilisation en Haïti a sensiblement progressé. Le moment est donc venu de remodeler le partenariat entre la communauté internationale, l'ONU et Haïti en vue d'assurer la durabilité de ce progrès. C'est dans cette perspective que le Secrétaire général a recommandé de mettre fin à la MINUSTAH dans six mois et de créer une opération de maintien de la paix plus réduite qui centrerait son attention sur l'état de droit et le développement des forces de police, en se consacrant surtout à prêter ses bons offices et à suivre la situation des droits de l'homme.

Avec l'appui du Conseil, la transition de la MINUSTAH à une mission nouvelle et plus réduite serait guidée par un plan conjoint de transition sous-tendant le transfert progressif des tâches au Gouvernement, aux partenaires internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies. Le leadership du Gouvernement et une appropriation conjointe joueront un rôle aussi crucial dans un processus viable de transition qui garantisse l'application de la recommandation du Secrétaire général concernant l'avenir de la présence des Nations Unies dans le pays, que le recalibrage du soutien de la communauté internationale qui serait désormais moins axé sur la stabilisation que sur le renforcement des institutions.

(*l'oratrice poursuit en français*)

J'encourage le Président de la République, ainsi que le nouveau gouvernement et le Parlement, à mettre en œuvre un programme de réformes institutionnelles visant à renforcer la gouvernance à tous les niveaux et à régler les problèmes politiques et socioéconomiques les plus urgents.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Dans le même esprit, j'appelle les partenaires internationaux de Haïti à forger un partenariat renouvelé avec les autorités haïtiennes et le peuple haïtien et à assister les autorités dans l'application de ces réformes, cela d'une manière coordonnée qui aide à consolider les gains déjà réalisés.

Je remercie tous mes collègues à la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement et de leur engagement durant cette période critique pour Haïti, et je remercie tous les partenaires internationaux de Haïti de leur soutien continu s'agissant d'aider le pays à saisir pleinement cette occasion exceptionnelle d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de Haïti à l'heure où la Mission effectue une transition.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Honoré de son exposé, de son leadership et de ses services.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, Madame la Présidente, je m'associe à l'expression de vos condoléances après l'attentat commis en Égypte. Nous offrons notre chagrin, notre solidarité et notre détermination de continuer à lutter contre toutes les manifestations du terrorisme et d'un extrémisme barbare.

Je vous remercie d'avoir convoqué ce débat sur la question de Haïti. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, non seulement de son exposé détaillé, mais aussi de son activité dévouée et de son leadership à la tête de la Mission des Nations Unies en Haïti.

L'Uruguay s'associe à la déclaration que va prononcer le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général daté du 17 mars (S/2017/223), qui présente les conclusions de la mission d'évaluation stratégique multidisciplinaire conduite début février sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix. Cette évaluation vient à un moment de grande importance pour Haïti, puisque le Président récemment élu est entré en fonction le 7 février, ce qui a marqué le retour du pays à un ordre constitutionnel. Nous félicitons le peuple haïtien, le Président Jovenel Moïse, le Premier Ministre Jack Guy Lafontant et la nouvelle équipe gouvernementale, leur souhaitant plein succès dans cette nouvelle phase si importante pour Haïti.

Haïti affronte d'énormes difficultés, y compris de graves catastrophes naturelles, et doit encore surmonter de nombreux et complexes défis pour renforcer sa démocratie, sa stabilité politique, l'état de droit et la Police nationale haïtienne, protéger les droits de l'homme et promouvoir le développement économique et social. Haïti a sans nul doute encore besoin de l'assistance de la communauté internationale afin d'opérer les réformes structurelles nécessaires pour atteindre à un développement durable. Il est aussi évident que la situation en Haïti n'est pas celle que nous avons trouvée voici 13 ans, quand la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été créée. La sécurité compte parmi les secteurs où des

progrès ont été réalisés, notamment avec les capacités accrues et le professionnalisme grandissant de la Police nationale haïtienne.

Nous croyons que notre responsabilité consiste en partie à déterminer le meilleur moyen de soutenir Haïti dans la conjoncture actuelle. À cet égard, la mission d'évaluation stratégique a fourni d'importants facteurs d'appréciation. Ils indiquent qu'il n'y a aucune raison que la MINUSTAH demeure en Haïti au-delà du 15 octobre. Ils montrent aussi que les besoins actuels du pays requièrent un autre type de présence des Nations Unies et un autre type d'appui. Nous sommes informés de la recommandation tendant à mettre en place une nouvelle mission dont la fonction principale sera d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer l'état de droit, à soutenir et consolider la Police nationale haïtienne, à surveiller, faire connaître par des rapports et analyser la situation des droits de l'homme.

Le problème du choléra en Haïti mérite une mention spéciale. Nous sommes très satisfaits de la nouvelle approche des Nations Unies en la matière et, en notre qualité de Président du Groupe des Amis de Haïti, nous avons coordonné les efforts visant à faire adopter la résolution 71/161 de l'Assemblée générale, où cette nouvelle approche est saluée. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits des mentions du choléra qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, en particulier de la référence au rôle politique de la nouvelle mission, en complément des activités de l'équipe de pays des Nations Unies.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer l'engagement de l'Uruguay envers Haïti et sa solidarité avec ce pays. L'Uruguay a été à ses côtés sur le terrain depuis le lancement de la MINUSTAH, en 2004; au moment de son déploiement maximal, sa contribution a compris deux bataillons, une unité maritime, une unité aérienne, des officiers de police et des membres de l'état-major. Dans la conviction qu'une présence militaire n'est pas nécessaire aujourd'hui en Haïti, les forces uruguayennes se retireront du pays le 15 avril, avec le sentiment du devoir accompli.

Je tiens aussi à renouveler l'expression de notre gratitude pour le travail dont s'est acquitté tout le personnel de la MINUSTAH, notamment les femmes et hommes de mon pays qui ont été ou seront déployés en Haïti, ainsi que de notre souvenir ému de tous ceux qui ont perdu la vie en accomplissant leur devoir. Tous ont démontré, au long des 13 dernières années, leur dévouement et leur engagement au service du redressement et de la stabilité de Haïti.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) :,Vous avez parlé en notre nom à tous, Madame la Présidente, en exprimant vos condoléances à nos collègues d'Égypte à l'occasion du barbare massacre terroriste d'Égyptiens innocents. Au nom de mon gouvernement, je condamne cet odieux attentat terroriste. Nous continuerons de nous tenir aux côtés de l'Égypte dans ce combat.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Sandra Honoré, de son exposé sur l'évolution récente de la situation en Haïti et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous saisissons cette occasion pour la remercier, ainsi que les personnels civil et militaire de la MINUSTAH, de tous les efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leur mandat – rétablir un environnement sûr et stable, appuyer le processus politique, renforcer les institutions gouvernementales et les structures de l'état de droit, ainsi que promouvoir et protéger les droits de l'homme en Haïti.

À cet égard, nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2017/223), qui prend note des progrès accomplis en matière de consolidation de la démocratie et de la stabilité en Haïti. Le fait que l'élection présidentielle se soit déroulée dans le calme et de manière ordonnée en dépit des difficultés qu'il fallait surmonter après le passage de l'ouragan, et l'investiture de M. Jovenel Moïse en tant que Président de la République, ont marqué une étape importante dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti.

Nous prenons également note des progrès évoqués dans le rapport s'agissant des conditions générales de sécurité dans le pays, qui restent relativement stables malgré les tensions observées durant le processus électoral, telles que les manifestations publiques et les troubles à Port-au-Prince et dans ses environs. Il est également encourageant de constater que la Police nationale d'Haïti a gagné en efficacité, en particulier dans les domaines de la prévention de la criminalité, ainsi que du maintien et de la gestion de l'ordre public, ce qui a contribué à stabiliser la situation pendant la période électorale.

Néanmoins, nous comprenons les difficultés auxquelles, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, continue de se heurter la Police nationale d'Haïti, dont le renforcement, la professionnalisation et la réforme sont toujours en cours. Nous notons

également les défis qui se présentent en matière de réforme de la justice. Il est donc nécessaire d'entretenir l'appui international dans ce domaine comme dans d'autres, et nous prenons acte du travail accompli par la MINUSTAH pour fournir l'assistance nécessaire à cet égard. L'Éthiopie est l'un des pays qui fournissent des effectifs de police à la MINUSTAH et nous sommes heureux d'avoir apporté une très modeste contribution à ces efforts.

Après le tremblement de terre de 2010, l'ouragan Matthew a également eu des répercussions dévastatrices sur le peuple haïtien, provoquant une sévère crise humanitaire. Cela a été encore aggravé par l'épidémie de choléra, et nous prenons bonne note du fait que l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon s'est excusé, au nom de l'ONU, de ne pas en avoir fait suffisamment pour endiguer la propagation de cette maladie. Nous avons conscience qu'il existe à présent une nouvelle démarche pour traiter de cette question et soulager les souffrances des victimes. Il est important que la communauté internationale appuie le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour éliminer la maladie.

L'ouragan Matthew et l'épidémie de choléra ont eu des conséquences invalidantes sur l'économie du pays. Assurément, Haïti a besoin d'un soutien à long terme pour remédier à ses vulnérabilités et à sa fragilité économique. C'est pourquoi il est essentiel que l'ONU maintienne son engagement. Nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général tendant au retrait progressif de la MINUSTAH afin de préserver les gains enregistrés au cours des 13 dernières années et d'assurer une transition réussie vers une mission de maintien de la paix qui lui succéderait et qui s'emploierait à consolider la paix en renforçant les institutions de justice et de l'état de droit, tout en épaulant les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti. Par conséquent, nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une période finale de six mois, afin de permettre une transition sans heurt.

Nous rendons hommage également aux organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des Caraïbes, qui ont joué un rôle important dans le processus de stabilisation et de reconstruction en Haïti.

Enfin, en Afrique, nous entretenons un lien particulier avec la diaspora d'ascendance africaine et nous faisons part de notre solidarité et de notre appui au peuple et au Gouvernement haïtiens tandis qu'ils continuent de s'employer à consolider les progrès accomplis récemment et à relever les multiples défis auxquels leur nation est confrontée.

M. Lamek (France) : Je voudrais, moi aussi, commencer par exprimer les condoléances de mon pays, la France, à l'égard de l'Égypte et de la Suède, récemment frappées par de terribles attaques terroristes, et réitérer la pleine solidarité de mon gouvernement.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, pour son discours, et je m'associe d'avance aux déclarations que prononceront tout à l'heure l'observatrice de l'Union européenne, ainsi que le représentant du Pérou, au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Je voudrais aborder deux points au cours de mon intervention : d'abord, exprimer notre satisfaction à l'égard de la récente conclusion du cycle électoral en Haïti, qui signe le retour à l'ordre constitutionnel et ouvre de nouvelles perspectives pour répondre aux défis auxquels fait face le pays; et également exprimer notre soutien aux recommandations du Secrétaire général à l'égard de l'évolution de la présence des Nations Unies en Haïti, qui nous offrent l'occasion d'acter les succès enregistrés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'évoluer vers une nouvelle opération de maintien de la paix plus resserrée et davantage adaptée aux besoins du pays.

La France salue donc la conclusion récente du cycle électoral engagé depuis plusieurs années en Haïti, et le retour à l'ordre constitutionnel qui l'a suivie, le 7 février dernier. À nos yeux, il s'agit de développements majeurs dans la stabilisation du pays. Ces développements sont d'autant plus remarquables que les élections en question se sont déroulées dans une atmosphère largement pacifique et que la responsabilité de leur succès revient d'abord et avant tout aux autorités haïtiennes, et notamment au Conseil électoral provisoire et à la Police nationale d'Haïti, qui ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation et dans la sécurisation, respectivement, des scrutins. Nous souhaitons saisir cette occasion pour saluer l'esprit de responsabilité de l'ancien Président provisoire Jocelerme Privert, qui aura tenu son engagement de tout faire pour conclure dans les meilleurs délais le cycle électoral engagé. La France adresse également une nouvelle fois ses chaleureuses félicitations à Jovenel Moïse pour son élection à la présidence d'Haïti au terme d'un processus transparent, inclusif et crédible, ainsi que pour l'investiture rapide,

par le Parlement, de Jack Guy Lafontant au poste de Premier ministre.

Haïti tourne maintenant la page de longs mois d'incertitudes générées par les reports successifs des échéances électorales et bénéficie désormais à nouveau d'institutions solides et pleinement investies d'une légitimité démocratique, à même de se consacrer efficacement aux défis qui pèsent sur la vie quotidienne de la population. Il s'agit d'un motif de satisfaction majeure, pour les Haïtiens comme pour la communauté internationale. Haïti et ses dirigeants peuvent être assurés du soutien continu de la France dans cette nouvelle étape, qui permettra de travailler conjointement au resserrement des liens de coopération qui unissent nos deux pays.

La France a pris note avec satisfaction des recommandations du dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/223), qui font suite aux résultats de la revue stratégique menée sur place au début de l'année. Plus de 13 ans après l'établissement de la MINUSTAH, nous soutenons pleinement l'idée qu'il est désormais temps d'acter les succès enregistrés par la Mission dans la stabilisation d'Haïti et d'évoluer vers une nouvelle forme de présence des Nations Unies, davantage adaptée aux besoins du pays et aux conditions sur le terrain, qui ont considérablement évolué. Le travail de la MINUSTAH, constamment soutenu par le Conseil, ainsi que par les pays contributeurs de troupes, dont nous souhaitons ici chaleureusement saluer l'engagement, nous aura en effet collectivement permis de faire sortir Haïti de la situation d'urgence dans laquelle se trouvait encore récemment le pays, en y rétablissant un climat général de relative sécurité, en y participant aux efforts de reconstruction après le tremblement de terre de 2010 ou encore en contribuant au renforcement significatif de la Police nationale d'Haïti, dont la montée en puissance est un gage de stabilité pour Haïti. Je voudrais moi aussi souligner qu'il importe que la Police nationale d'Haïti demeure une institution professionnelle et indépendante du pouvoir politique, comme l'a souligné tout à l'heure la Représentante spéciale, et qu'elle demeure aussi l'unique colonne vertébrale de la chaîne sécuritaire en Haïti.

Malgré l'ampleur des progrès accomplis, la France reste convaincue que les Nations Unies n'ont pas encore achevé leur travail en Haïti. C'est pour cette raison que nous soutenons, au lendemain de la fermeture à venir de la MINUSTAH, l'établissement d'une nouvelle opération de maintien de la paix qui soit plus légère, centrée sur le renforcement des institutions haïtiennes dans quelques domaines prioritaires, et dotée d'un mandat et d'un calendrier de sortie précis, conformément aux bonnes pratiques que nous encourageons dans le domaine du maintien de la paix.

Cette nouvelle opération devra consolider les avancées obtenues ces dernières années, en faisant notamment de la Police nationale d'Haïti un acteur autonome. Mais elle devra aussi engager de nouveaux grands chantiers dans le domaine de l'état de droit, à l'instar de la lutte contre l'impunité, du renforcement du professionnalisme et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ou encore de la mise en place d'un système carcéral compatible avec les besoins du pays et les exigences en matière de respect des droits des détenus. La situation sur le plan des droits de l'homme, qui continue de faire l'objet de préoccupations à divers égards, devra également faire l'objet d'un suivi attentif, assorti de recommandations régulières, et nous comptons sur la pleine coopération des autorités haïtiennes sur ce plan et sommes disposés à continuer notre dialogue bilatéral dans ce domaine.

Enfin, cette nouvelle opération devra coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies sur place, qui aura désormais vocation à constituer l'acteur de premier plan pour répondre aux autres défis auxquels fait face le pays. C'est notamment le cas en ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle approche du Secrétaire général en matière de lutte contre le choléra, dont la France soutient particulièrement le premier volet, y compris à travers une contribution volontaire de 600 000 euros. Nous encourageons l'ensemble des partenaires et des amis d'Haïti à joindre les paroles aux actes et à apporter leur contribution à cet effort collectif en faveur de la population haïtienne.

La France a longtemps appelé le Conseil à saisir ses responsabilités sur le dossier haïtien, en prenant les décisions nécessaires pour que les modalités d'engagement des Nations Unies sur place demeurent, au fil du temps, aussi adaptées et efficaces que possible. Les recommandations du Secrétaire général en faveur de la fermeture à brève échéance de la MINUSTAH et de l'établissement d'une mission successeur focalisée sur les questions de police, d'état de droit et de droits de l'homme nous en offrent l'occasion, en combinant la mise en œuvre d'une transition responsable et soucieuse de préserver les résultats acquis ces dernières années, avec la démonstration de la capacité du Conseil à faire évoluer de manière continue les modalités d'action des

Nations Unies sur le terrain, avec pour souci principal de répondre au mieux aux besoins des populations concernées. La France soutient pleinement cette voie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, me joindre à vous et aux autres collègues pour adresser nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement égyptiens et exprimer notre ferme condamnation des attentats terroristes qui y ont été perpétrés, ainsi qu'à nos frères et sœurs somaliens à la suite des attaques dont ils ont été les victimes il y a quelques jours.

Je voudrais remercier la présidence d'avoir convoqué le présent débat sur la question concernant la République sœur de Haïti. Nous souhaitons aussi la bienvenue à Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous saluons le travail inlassable effectué par elle et par tous les hommes et les femmes de la Mission – civils comme militaires et policiers – qui œuvrent en faveur du peuple haïtien en vue de garantir la sécurité et la stabilité à long terme dans ce pays.

La Bolivie salue la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale et des nouvelles autorités élues, fruit d'un excellent déroulement du processus électoral et indice clair des avancées positives enregistrées en matière de stabilité politique durable et de consolidation de la démocratie en République de Haïti.

La Bolivie tient à réaffirmer son engagement en faveur de ce pays frère, dans le présent comme à l'avenir. Nous nous joignons aux efforts de coopération de la région et de la communauté internationale visant à aider Haïti à surmonter les défis structurels auxquels il est confronté depuis des décennies. Nous appelons à appuyer tous les efforts visant à consolider la stabilité et à promouvoir le développement en Haïti par le biais de mécanismes stables de coopération et d'appui aux efforts des autorités du pays.

À cet égard, nous voudrions insister sur l'importance de la nouvelle mission des Nations Unies pour la justice et l'appui (MINUJUSTH) qui doit succéder à la MINUSTAH. Cette mission doit poursuivre les efforts d'appui et de consolidation des forces de sécurité nationales. À cet égard, nous pensons qu'il importe que le Conseil de sécurité continue d'évaluer de façon permanente la situation sur le terrain en Haïti. C'est pourquoi, en coordination avec nos frères et sœurs d'Haïti, nous prévoyons durant la présidence bolivienne du Conseil d'organiser une visite en Haïti pour permettre au Conseil de s'informer sur place de la situation dans ce pays frère.

Nous appelons la communauté internationale à poursuivre et à intensifier sa solidarité avec Haïti et il nous incombe à tous de lutter contre la pauvreté et l'injustice qui sont le produit d'une série de circonstances dont a pâti le pays non seulement du fait de l'instabilité politique et de catastrophes naturelles, mais aussi, dans certains cas, de la présence des Nations Unies même.

Nous saluons les progrès enregistrés tant par l'État que par la MINUSTAH au cours des 14 dernières années, ainsi que la grande capacité de résilience montrée par les Haïtiens. De même, nous accordons une importance particulière à l'amélioration et à la professionnalisation continues de la Police nationale d'Haïti aux fins du renforcement de la présence et de l'autorité de l'État. Il est essentiel de veiller à ce que des ressources continuent d'être attribuées aux projets à effet rapide visant à promouvoir la sécurité des citoyens et un cadre juridique efficace qui leur garantisse protection et plein exercice de leurs droits.

Toutefois, malgré les avancées enregistrées, nous sommes préoccupés par l'épidémie du choléra qui, depuis son éclatement en 2010 a touché environ 788 000 personnes et entraîné la mort de près de 9000. Cela met en évidence la nécessité vitale de renforcer les institutions de santé nationales et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que leurs capacités de remédier à ce problème. Nous avons pris note des efforts faits par les Nations Unies pour atténuer le problème du choléra en reconnaissant sa responsabilité dans l'éclatement de l'épidémie en 2010. Mais nous pensons que les reconnaître ne suffit pas. La communauté internationale doit envisager la possibilité d'offrir des réparations pour les dommages causés. À cet égard, nous saluons l'initiative du Secrétaire général de lancer un plan d'intervention d'urgence contre l'épidémie de choléra en Haïti et la nouvelle approche adoptée par les Nations Unies, reflétée dans sa campagne contre la propagation de l'épidémie.

Nous voudrions souligner que les négociations concernant le mandat d'une nouvelle mission dans ce pays doivent être toujours menées en consultation et en coordination avec son gouvernement et ses nouvelles autorités, en tenant toujours compte de ses priorités et

en considérant la République de aïti comme unique et principal auteur de sa destinée, sans interférence aucune.

Enfin, je voudrais réaffirmer ce que nous avons dit hier lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, à savoir que nous avons une dette historique de gratitude envers la nation haïtienne, et que nous sommes déterminés à continuer de promouvoir la coopération avec Haïti, conformément aux priorités établies par son gouvernement et dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son exposé ce matin. Je voudrais me joindre aux autres intervenants pour adresser mes condoléances à l'Égypte à la suite des effroyables attentats perpétrés dimanche à l'occasion de la célébration du dimanche des Rameaux. Nos pensées et nos prières sont avec eux.

Tout d'abord, je pense qu'il est important de mettre en lumière les progrès accomplis par Haïti au cours des 13 dernières années. Lors de ces séances, nous parlons souvent des développements les plus récents et les plus pressants, et cela peut parfois signifier que nous perdons de vue la trajectoire d'ensemble des pays figurant à notre ordre du jour. Pour Haïti, cette trajectoire est ascendante. Nous avons vu la professionnalisation et la réforme de la Police nationale d'Haïti, et nous avons vu une amélioration du volet sécuritaire. Nous avons été témoins d'élections crédibles et régulières, comme la Représentante spéciale du Secrétaire général vient de le souligner, qui ont permis un transfert pacifique du pouvoir et le retour à l'ordre constitutionnel. Nous avons tous été péniblement touchés lorsqu'Haïti a été frappé par des catastrophes naturelles, mais nous avons aussi vu la résilience des Haïtiens et le processus de reconstruction.

Il est clair que ce n'est pas une histoire de progrès ininterrompus. Beaucoup reste encore à faire, en particulier pour ce qui est de protéger les droits de l'homme, d'autonomiser les femmes, d'élargir l'accès à la justice et, bien entendu, de réaliser le développement à long terme. Avec beaucoup d'autres pays au Conseil aujourd'hui, le Royaume-Uni est vivement préoccupé par la persistance du choléra dans le pays. Nous avons versé plus de 600 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. J'exhorte les autres pays à redoubler d'efforts et à verser les contributions qu'ils peuvent afin qu'ensemble, nous débarrassions définitivement Haïti de cette terrible maladie.

En dépit de tous ces problèmes, Haïti n'est plus en 2017 le pays qu'il était en 2004, année où le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a pris effet. Comme l'a déclaré le Président Moïse dans son discours d'intronisation en février, il est temps pour la MINUSTAH de se retirer. La Mission a beaucoup accompli au cours des 13 dernières années. Au nom du Royaume-Uni, je remercie toutes les personnes impliquées dans la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies des efforts acharnés qu'ils ont déployés pour parvenir à ce résultat.

Je tiens plus particulièrement à remercier Sandra Honoré de ses services en tant que Représentante spéciale depuis bientôt quatre ans.

Nous souhaitons que le retrait se fasse progressivement au cours des six prochains mois et que la mission qui succédera à la MINUSTAH poursuive certaines de ses activités. Pour être efficace, cette mission devra avoir accès au personnel et au matériel les plus appropriés. Elle doit s'appuyer sur une formation de haute qualité et des dirigeants qualifiés et fonctionner sur la base du principe de responsabilité pour les mauvaises performances et les comportements répréhensibles. La mission qui succédera à la MINUSTAH, comme toutes les opérations de paix mandatées par le Conseil, doit avoir une stratégie de sortie claire. Cette stratégie de sortie doit être définie au début de la mission, non à la fin, et comporter des critères clairs couvrant une période de deux ans.

L'analyse et la planification conjointes avec l'équipe de pays des Nations Unies sont essentielles, tout comme le transfert progressif mais régulier des responsabilités au Gouvernement haïtien et aux institutions nationales. Une stratégie de sortie sur deux ans devrait épargner à Haïti un retrait soudain planifié à la hâte ou, à l'inverse, le bourbier créé par une mission interminable. Cela ne signifie pas que l'engagement de l'ONU auprès d'Haïti prend fin, et ce n'est pas non plus le cas en ce qui concerne celui du Royaume-Uni.

Même avec ses dirigeants et la résilience de son peuple, Haïti aura besoin d'une aide au développement de la part de la communauté internationale pour pérenniser la paix. Les décisions que nous prenons au Conseil sont capitales en vue d'atteindre cet objectif. L'ONU doit utiliser les outils adéquats pour fournir l'appui nécessaire, et nous devons faire preuve de

courage et de discipline pour permettre à Haïti de se suffire à lui-même.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Notre délégation tient tout d'abord à présenter ses sincères condoléances à la délégation égyptienne après les attaques terroristes commises dimanche, et à offrir toute sa sympathie à la population de ce pays. Le Kazakhstan se tient aux côtés de l'Égypte dans sa lutte contre le terrorisme.

Je remercie la Représentante spéciale, Mme Honoré, de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2017/223). Ma délégation s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour saluer les progrès accomplis en matière de renforcement de la stabilité et de la démocratie, l'organisation réussie d'élections pacifiques, le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti et le bon déroulement de ce processus en dépit des problèmes auxquels sont confrontés le pays et ses citoyens.

Le Kazakhstan est encouragé par la déclaration politique globale et ambitieuse du Premier Ministre, M. Lafontant. Le ferme engagement de la communauté internationale constitue un besoin évident pour le développement durable d'Haïti, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès au logement, à l'eau et à l'éducation, sur l'égalité des sexes, les conditions de vie dans les prisons et la lutte contre la criminalité transnationale. En outre, nous saluons l'annonce par le Premier Ministre, M. Lafontant, de réformes courageuses en vue de relancer l'administration publique, de lutter contre le gaspillage et d'orienter les ressources vers les programmes prioritaires. L'édification d'un État responsable, au sein duquel les citoyens sont éduqués et guidés par un sentiment de solidarité collective, envoie un message fort aux Haïtiens qui suivent la voie tracée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La création suggérée de commissions vérité et réconciliation fera naître un sentiment de justice sociale et de stabilité.

Le Kazakhstan reconnaît l'importance du rôle que jouent la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les autres institutions des Nations Unies présentes en Haïti, en particulier en ce qui concerne la stabilisation des conditions de sécurité et le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général et du Groupe des Amis d'Haïti de créer une nouvelle mission intégrée pour la stabilisation qui sera chargée de mettre l'accent sur la création de mécanismes politiques sans exclusive, l'état de droit, la justice pénale et les réformes institutionnelles et relatives aux droits de l'homme.

L'aide humanitaire est essentielle pour un pays qui a été dévasté par de nombreuses catastrophes naturelles et une épidémie de choléra. Nous devons élaborer le nouveau mandat dans le cadre de consultations étroites avec le Gouvernement haïtien et la société civile haïtienne. Cela revêt une importance particulière s'agissant de définir le rôle futur de la présence de l'ONU sur la base des conclusions de la mission d'évaluation stratégique, tout en envisageant la possibilité de transférer certains des pouvoirs de la MINUSTAH à l'équipe de pays des Nations Unies. Nous estimons que le mandat révisé doit couvrir un large éventail de questions, notamment le trafic de drogue et d'êtres humains, la gestion des catastrophes et la surveillance des droits de l'homme. Avec l'appui constant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous estimons qu'Haïti est en bonne voie, et il peut s'appuyer sur l'espoir et la résilience qui caractérisent son peuple.

Une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes, la paix et la sécurité, et des résolutions ultérieures pertinentes afin d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'appui de l'ONU, en particulier d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que d'organisations régionales telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), entre autres, permettra de jeter les bases de l'action future en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de médiation afin de stabiliser Haïti. La participation de la société civile sera indispensable à ce processus.

Le Kazakhstan estime qu'il importe de contribuer à l'appui international en faveur d'Haïti, et il a, aux côtés d'autres pays, œuvré à la réalisation des progrès constatés aujourd'hui. Mon gouvernement a fourni un appui humanitaire après le séisme dévastateur qui s'est produit en 2010. L'année dernière, le Kazakhstan a appuyé l'initiative intitulée « Pôle d'innovation du Grand Nord – Cité du savoir ». Celle-ci vise à créer des infrastructures pour promouvoir une économie basée sur les connaissances en Haïti et remplira les

mêmes fonctions que les plus grands centres mondiaux de recherche dans les domaines de la technologie, de l'innovation, des idées nouvelles et du développement.

En 2016, mon pays a rejoint la CARICOM en tant qu'observateur, et il reste déterminé à promouvoir un partenariat avec les pays des Caraïbes. En tant qu'unique pays d'Asie centrale qui a un statut d'observateur auprès de la Communauté, le Kazakhstan appuie deux projets régionaux prioritaires de la CARICOM. Le premier prévoit de développer et d'appliquer la gestion des ressources en eau sur la base d'une politique et d'un programme d'action, et le deuxième concerne l'apport d'un appui institutionnel aux Ministères des affaires étrangères des États membres de la CARICOM, dont Haïti est membre.

Enfin, il est impératif de renforcer les capacités pour prendre des mesures audacieuses visant à promouvoir la démocratie et le développement durable en Haïti, et nous appuyons les efforts que déploie le Gouvernement haïtien pour régler les problèmes auxquels il est confronté.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs condoléances et de leur soutien, qui témoignent de leur solidarité avec l'Égypte en cette période extrêmement difficile. Les crimes qui ont fait un si grand nombre de victimes innocentes en Égypte et dans d'innombrables autres endroits montrent à quel point il est important que nous luttions de concert pour éliminer ce phénomène.

Je remercie Mme Sandra Honoré de son exposé. Nous appuyons pleinement les efforts qu'elle-même et son équipe déploient en Haïti. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple haïtiens du bon déroulement de l'élection présidentielle au début de l'année et d'avoir choisi un Président qui mènera le pays vers la stabilité politique, achèvera la transition politique et œuvrera au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Haïti se trouve à un tournant historique. En dépit des progrès politiques, il reste confronté à des problèmes considérables à tous les niveaux, notamment l'aggravation de la situation économique et les problèmes politiques et de sécurité.

L'Égypte fournit du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Mission joue un rôle charnière dans la lutte contre ces problèmes, et elle doit continuer de jouer ce rôle jusqu'à ce que les institutions nationales soient pleinement capables d'en assumer la responsabilité. Cela aidera à prévenir une nouvelle crise en Haïti, qui aurait des incidences politiques, sécuritaires et humanitaires et exigerait une nouvelle intervention internationale. En outre, il est essentiel que la communauté internationale travaille main dans la main pour appuyer Haïti et renforcer les capacités des institutions de l'État afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités à ce stade critique et avancer vers un avenir plus stable. En conséquence, alors que nous envisageons de renouveler le mandat de la Mission, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous insistons sur le fait que nous devons veiller à ce que le mandat de la Mission soit adapté à l'évolution de la situation politique, aux progrès sur le terrain et à la nécessité de renforcer les institutions de l'État. C'est pourquoi nous appuyons la prorogation de six mois du mandat, après quoi une nouvelle mission dotée d'un mandat spécifique sera mis en place.

Deuxièmement, nous soulignons que le nouveau mandat de la Mission doit se limiter à l'édification des institutions de l'État, notamment une police nationale et les institutions chargées de l'état de droit, conformément aux priorités et aux besoins du pays. Ce mandat ne doit pas comprendre des tâches non traditionnelles ni celles héritées de la Mission précédente.

Troisièmement, l'ONU a une responsabilité morale et même légale d'aider les autorités haïtiennes dans leur lutte contre l'épidémie de choléra. C'est pourquoi la présence de l'ONU doit permettre de renforcer les capacités nécessaires pour y mettre fin.

Quatrièmement, il importe d'intensifier nos efforts au cours de la prochaine phase pour établir un véritable partenariat avec le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, afin de fournir à Haïti un appui comprenant les dimensions sociales, politiques et de développement nécessaires à une société plus stable et de lui permettre de répondre aux besoins fondamentaux du pays.

Pour terminer, nous devons éviter de prendre des décisions à la hâte qui ne tiennent pas compte des besoins spéciaux d'Haïti ni des moyens nécessaires au renforcement des institutions nationales afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre plein appui à Haïti et je souligne que nous avons toute confiance en la capacité du Gouvernement et du peuple haïtiens à surmonter cette période critique pour s'engager

sur la voie du développement, de la prospérité et de l'intégration dans la région.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous exprimons nos condoléances à nos collègues égyptiens suite aux attaques terroristes perpétrées le 9 avril. Les commanditaires de ces attentats y ont démontré tant leur manque d'humanité que leur cruauté. Nous appuyons les mesures prises par le Gouvernement égyptien pour mener une lutte sans merci contre le terrorisme. Nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé sur les résultats de l'évaluation stratégique de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et sur la situation dans le pays. Nous notons avec satisfaction l'achèvement du long processus électoral, avec la tenue en novembre dernier de l'élection présidentielle puis en janvier de cette année, des élections parlementaires. Cela a sans aucun doute permis de réduire les troubles sociaux et politiques dans le pays.

Nous nous félicitons de l'intention du nouveau Gouvernement haïtien de renforcer l'unité nationale, la paix et l'ordre démocratique, ainsi que de sa volonté affichée d'engager un dialogue constructif avec un large éventail de forces politiques afin de résoudre les problèmes d'importance pour l'ensemble du pays. L'un des principaux éléments à l'ordre du jour haïtien est le renforcement du système de gouvernance à tous les niveaux en vue de surmonter les problèmes sociaux et économiques qui demeurent hautement importants et de garantir la stabilité à long terme. À cet égard, nous considérons que la confirmation par l'Assemblée nationale du Gouvernement nouvellement constitué représente un pas positif dans la mise en place d'une branche exécutive efficace et viable, gage de la mise en œuvre des réformes prévues par le Gouvernement haïtien.

En ce qui concerne l'appui de la communauté internationale, nous prenons note de la recommandation faite par le Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois et de procéder à un retrait graduel de la composante militaire, qui est dotée d'un effectif complet à l'heure actuelle. Nous voyons l'utilité de la reconfiguration de la MINUSTAH en fonction de la nouvelle situation, mais il convient de procéder avec la plus grande circonspection. Il importe d'éviter un vide sécuritaire. Il serait inacceptable de répéter l'expérience négative qui a été faite lors de la réduction des effectifs de la mission précédente en 2000.

De manière plus générale, nous aimerions appeler l'attention sur un élément qui n'est pas sans importance. Bien que les recommandations pertinentes du Secrétaire général reflètent l'évolution positive sur le terrain, nous sommes convaincus que la situation reste très fragile. Le Gouvernement haïtien et la société haïtienne font face à un certain nombre de tâches redoutables qui doivent être accomplies de toute urgence. Je ne pense pas que nous puissions qualifier de plus simple la phase d'après-conflit. Comme cela a été affirmé à de nombreuses reprises dans cette salle, notamment à la séance du Conseil de sécurité avec le Secrétaire général, le 6 avril (voir S/PV.7918), qui en est l'exemple le plus récent, pour accroître l'efficacité avec laquelle les soldats de la paix s'acquittent de leur mandat, les mandats doivent être bien définis, clairs et réalistes. Nous partons du principe que la nouvelle mission proposée par le Secrétaire général en Haïti continuera d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Toutefois, les dispositions de ce chapitre doivent être appliquées uniquement en lien avec les tâches qui sont absolument nécessaires. Je pense avant tout à la sécurité et au maintien de l'ordre.

Pour sa part, la Russie, dans le cadre des efforts internationaux, continuera d'apporter sa contribution à la réalisation d'une série de tâches visant à garantir la stabilité, la sécurité et la reconstruction du pays, conformément au mandat de la MINUSTAH.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : D'emblée, Madame la Présidente, comme vous l'avez fait au début de la séance, et à l'instar d'autres collègues avant moi, je voudrais exprimer les sincères condoléances de mon pays à la délégation égyptienne, au Gouvernement et au peuple égyptiens ainsi qu'à la communauté chrétienne copte d'Égypte pour les attaques terroristes insensées commises un dimanche qui est très important pour tous les chrétiens du monde. Malheureusement, je pense que c'est presque devenu une habitude que de commencer nos séances avec des condoléances, ce qui montre bien l'énormité de la menace terroriste dans le monde. Encore une fois, je présente mes condoléances.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je remercie très chaleureusement la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son exposé et de son travail ces quatre dernières années. Je voudrais aussi souligner que l'Italie s'associe à la déclaration

que prononcera tout à l'heure l'observatrice de l'Union européenne.

Nous saluons l'achèvement du processus électoral et l'inauguration du Président Jovenel Moïse, ainsi que la formation du nouveau Gouvernement et le renouvellement de l'Assemblée nationale. Maintenant que l'ordre constitutionnel est rétabli, nous encourageons les autorités haïtiennes à poursuivre un programme de réformes politiques, économiques et sociales afin de consolider la situation en matière de sécurité et les institutions démocratiques et de s'engager sur la voie du développement durable. Je voudrais me concentrer sur deux points.

Premièrement, il s'agit d'un tournant crucial pour Haïti que la communauté internationale doit être prête à accompagner de manière efficace et bien ajustée aux besoins actuels du pays, en concertation étroite avec les institutions onusiennes. À cet égard, nous apprécions les recommandations formulées par le Secrétaire général en faveur d'une transition responsable de la présence de l'ONU, l'objectif final étant de mettre l'État en condition de garantir de façon autonome la sécurité, les droits fondamentaux et le bien-être de ses citoyens.

Nous soutenons le désengagement graduel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans les prochains six mois et son remplacement par une mission de maintien de la paix plus légère axée sur le renforcement de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme, domaine dans lequel nous attendons des avancées concrètes afin de parvenir à une stabilisation durable et à une société inclusive et résiliente. Le pacte envisagé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/223) représente un outil permettant de faciliter ces processus, et de systématiser et d'orienter l'assistance de l'ONU et des autres acteurs internationaux.

Deuxièmement, dans le cadre de l'assistance qu'ils fournissent à Haïti, les pays et l'ONU doivent aujourd'hui passer d'une réaction d'urgence à une stratégie structurée de reconstruction et de développement à long terme. Nous sommes conscients des défis humanitaires et des fragilités qui parsèmeront ce chemin. Les Haïtiens souffrent encore des conséquences bouleversantes de l'ouragan Matthew qui a balayé le pays et du fléau du choléra qui sévit depuis 2010. La communauté internationale s'est mobilisée pour se joindre à l'effort national en réponse à ces crises. L'Italie s'est mobilisée à la suite de l'appel d'urgence des Nations Unies en contribuant aux programmes de l'UNICEF et de la Croix-Rouge internationale. Nous saluons aussi la nouvelle initiative du Secrétaire général pour intensifier l'appui aux mesures de lutte contre le choléra et d'assistance aux victimes, approche qui a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre aux termes de la résolution 71/161, dont mon pays s'est porté coauteur.

Consolider la sécurité, l'état de droit et les institutions démocratiques, rendre le système judiciaire et pénitentiaire juste et efficace, assurer l'égalité et la jouissance des droits fondamentaux, éliminer la pauvreté extrême sont des priorités incontournables dont les autorités haïtiennes sont appelées à assumer la responsabilité devant le peuple haïtien. Je souligne à ce propos l'exigence de la participation des femmes, qui doivent être incluses à tous les niveaux, politique, social et économique.

En conclusion, le rôle de la communauté internationale demeure crucial, tout d'abord pour parachever la consolidation des capacités de la police. L'ONU devra déployer les instruments les plus appropriés pour accompagner le pays, en évitant dans le même temps de se désengager de façon trop hâtive. Il faut maintenir la prudence et assurer la continuité, afin de ne pas gâcher les acquis des années de présence de la MINUSTAH.

Nous croyons que la transition envisagée par le Secrétaire général est équilibrée. Elle va doter le Conseil d'outils calibrés et flexibles, adaptés aux conditions sur le terrain et aux exigences des institutions haïtiennes. Elle correspond également bien aux paramètres d'efficacité, de responsabilité et de clarté des mandats qui ont été identifiés dans le cadre de la réforme amorcée pour le maintien de la paix des Nations Unies.

Je conclus en réitérant notre engagement, au sein du Conseil de sécurité mais aussi dans le cadre de l'Union européenne et au niveau bilatéral, à poursuivre l'effort conjoint et coordonné pour accompagner les autorités haïtiennes vers une paix durable et une démocratie inclusive.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nous aussi nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, à nos amis de la Mission égyptienne et à tous les Égyptiens. Nous nous joignons aux autres pour condamner cette attaque odieuse dans les termes les plus forts.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2017/223) et d'avoir transmis les recommandations de la mission d'évaluation stratégique. Je tiens également

à remercier la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son exposé d'aujourd'hui.

Depuis la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en 2004, le développement et la stabilisation en Haïti se sont heurtés à de nombreux défis : l'instabilité politique, la fragilité économique et les catastrophes naturelles. Surmonter la dévastation causée par le tremblement de terre de 2010 a été particulièrement difficile. Pourtant, en dépit de ces obstacles, les Haïtiens ont constamment montré leur force, leur résilience et leur volonté de construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants. La MINUSTAH a joué un rôle important à l'appui de leurs efforts.

Au cours des derniers mois, les Haïtiens ont exercé leur droit démocratique en élisant un nouveau président ainsi qu'un nouveau Parlement. Nous espérons que la confirmation du nouveau Gouvernement, le 21 mars, se traduira par un effort concerté et renouvelé pour répondre aux problèmes les plus urgents auxquels le pays est confronté.

Haïti poursuit sa marche vers le développement et le temps est venu pour la MINUSTAH d'évoluer dans son rôle et sa composition. Ce faisant, nous devons tirer les enseignements des erreurs du passé et il importe de bien planifier la mission qui succèdera à la MINUSTAH. Il faut notamment gérer le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'esprit des objectifs de pérennisation de la paix.

Une présence intégrée et décloisonnée des Nations Unies en Haïti, pendant et après la transition, sera nécessaire pour accompagner la population et le Gouvernement haïtiens dans leur lutte contre les risques et les facteurs persistants d'instabilité. Cela suppose notamment une analyse et une planification conjointe à l'échelle de tout le système. Des efforts continueront d'être indispensables pour réduire les inégalités sociales, libérer le potentiel du peuple haïtien en stimulant la croissance économique afin d'atténuer la pression budgétaire et renforcer la confiance dans les institutions nationales, de même que leurs capacités.

Nous nous félicitons que le mandat envisagé pour la nouvelle mission mette fortement l'accent sur la primauté du droit et les droits de l'homme. Nous voyons dans le fait que toutes les entités des Nations Unies travaillent dans le cadre d'une stratégie intégrée en Haïti une occasion importante pour le système des Nations Unies d'être uni dans l'action. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises peut contribuer à jouer un rôle important dans la coordination de la capacité de l'ONU d'agir d'une seule voix dans l'exécution de son mandat relatif à l'état de droit. Toutefois, ces efforts doivent être planifiés, menés et mandatés par leurs homologues haïtiens. L'ONU doit continuer de fournir un appui résolu aux autorités haïtiennes, y compris la Police nationale d'Haïti, pour renforcer leurs capacités.

Le travail important entrepris par la MINUSTAH concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes et la violence sexuelle ne doit pas être perdu dans le processus de transition. Il va falloir maintenir une orientation stratégique, une coordination spécifique et une budgétisation ciblée sur les questions d'égalité des sexes. Nous accueillons favorablement la recommandation tendant à ce que la nouvelle mission élabore, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie cohérente concernant la problématique hommes-femmes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, et à ce qu'elle aide les institutions chargées de la sécurité et le système judiciaire à tenir systématiquement compte de ces questions dans leurs programmes.

Les récentes élections pacifiques, l'entrée en fonctions du Président Moïse et la nomination du Premier Ministre et du Gouvernement constituent une étape importante pour Haïti. À mesure que les Haïtiens prennent de plus en plus leur avenir en main, l'ONU se tenir prête à soutenir leurs efforts. La Suède demeurera un partenaire engagé auprès d'Haïti tandis qu'il entame ce nouveau chapitre.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon présente, lui aussi, ses condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes commis en Égypte dimanche. Nous nous joignons à nos collègues pour condamner ces actes méprisables et exprimer notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement égyptiens.

Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son exposé très instructif. Alors que le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) touche à sa fin après 13 ans de présence, le Japon tient une nouvelle fois à exprimer sa reconnaissance à la Représentante spéciale et à la Mission pour leur dévouement et leurs accomplissements en faveur d'un avenir plus stable et plus prospère pour le peuple haïtien.

Le Japon est fier d'avoir contribué à la MINUSTAH en envoyant environ 2 200 membres de ses forces d'autodéfense pour aider à la reconstruction après le séisme. Nous rendons hommage aux efforts de tous les courageux hommes et femmes déployés par tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police.

Le Japon a suivi avec beaucoup d'intérêt et parfois une certaine préoccupation les élections et le processus politique en Haïti. Il nous plaît de voir que les élections ont finalement pu se dérouler avec succès, malgré les conséquences de l'ouragan Matthew, et nous félicitons Haïti de s'être approprié le processus. Cette élection marque un jalon dans le renforcement de la démocratie en Haïti et son retour à l'ordre constitutionnel.

L'heure est maintenant venue pour Haïti de profiter de ces avancées politiques pour établir des institutions garantes de l'état de droit et de la justice qui soient plus efficaces et plus responsables. Nous nous félicitons de la capacité accrue de la Police nationale d'Haïti d'assurer la sécurité indépendamment de la MINUSTAH. Mais la police est seulement une des composantes du secteur de la justice et de la chaîne pénale. L'ensemble du secteur de la justice haïtienne a besoin de nouvelles réformes, en prenant soin de trouver un savant équilibre entre renforcement des capacités et surveillance civile accrue.

Le Japon apprécie grandement le travail effectué par la récente mission d'évaluation stratégique tandis que nous nous penchons sur la forme de la présence future des Nations Unies en Haïti. Nous appuyons ses recommandations, y compris sur l'importance de renforcer les capacités de la police. Nous devons aider Haïti aujourd'hui pour faire en sorte qu'il soit autosuffisant demain. C'est grâce aux progrès réalisés par Haïti et aux succès obtenus par la MINUSTAH que le Conseil peut aujourd'hui passer à une nouvelle mission des Nations Unies, plus petite. Nous soulignons la nécessité d'élaborer un mandat clair et bien ciblé pour consolider les progrès accomplis par l'appui au secteur judiciaire, notamment le renforcement de l'état de droit.

Haïti a fait des progrès louables dans des conditions très difficiles, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Japon s'est engagé à continuer à apporter son appui en faveur du développement d'Haïti, notamment en améliorant les services sociaux de base, en appuyant les activités de reconstruction après la catastrophe et en luttant contre le choléra. Nous nous faisons une joie de travailler en collaboration avec la communauté internationale pour que les progrès accomplis récemment permettent de jeter des fondements durables pour l'avenir d'Haïti.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à nos collègues pour exprimer notre solidarité avec l'Égypte et pour pleurer tous ceux qui ont été injustement tués lors des actes terroristes barbares perpétrés récemment. C'est vraiment triste que nos déclarations dans la salle du Conseil commencent souvent par des expressions de condoléances, mais nous devons joindre nos efforts pour lutter contre ce fléau.

Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de son exposé sur la situation dans le pays.

L'Ukraine se félicite de ce que la longue période d'instabilité institutionnelle en Haïti soit finalement terminée. Nous félicitons les autorités haïtiennes, en particulier le Conseil électoral provisoire et la Police nationale d'Haïti, pour les mesures constructives qu'elles ont prises pour remettre sur pied les institutions démocratiques. Nous nous félicitons de la reconstitution de l'Assemblée nationale, de la formation d'un nouveau gouvernement et de l'adoption d'un programme gouvernemental axé sur des priorités en matière de sécurité, de justice, d'énergie, d'éducation, de santé, d'agriculture et de décentralisation.

Nous félicitons le peuple haïtien qui a réussi à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, en dépit de nombreux défis politiques, économiques et sociaux auxquels il est confronté. Le plein rétablissement des institutions démocratiques d'Haïti aidera le pays à aller de l'avant et à bâtir une Haïti pour tous les Haïtiens, comme l'a déclaré le Président Moïse dans son discours d'investiture.

Nous insistons sur le fait que les efforts de tous les acteurs politiques doivent viser à garantir la stabilité et la sécurité, qui sont des éléments incontournables de la consolidation de la démocratie. Toutes les forces politiques et tous les secteurs de la société haïtienne devraient participer activement à cet important effort. Il faut consolider l'unité pour pouvoir atteindre des objectifs tels que le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité et la violence sexuelle et sexiste, mettre fin à l'impunité et garantir le respect du principe de responsabilité. Le retour à l'ordre constitutionnel doit permettre à Haïti, avec

l'aide de la communauté internationale, de répondre aux besoins socioéconomiques et humanitaires urgents qui ont été exacerbés par le choléra et le passage de l'ouragan Matthew.

L'Ukraine salue le rôle important que joue la MINUSTAH pour assurer la stabilité et la sécurité en Haïti. Sa contribution au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti est particulièrement importante. Nous prenons note du fait que les dernières élections en Haïti n'ont été marquées par aucun incident majeur, en grande partie grâce à la MINUSTAH, à la Police nationale d'Haïti et au Conseil électoral provisoire. S'il est vrai que la situation en matière de sécurité dans ce pays des Caraïbes n'est pas parfaite, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années.

Par conséquent, l'Ukraine accueille favorablement les recommandations du Secrétaire général concernant le mandat de la MINUSTAH. Nous partageons l'opinion que le moment est venu de procéder à sa clôture de la MINUSTAH et de la remplacer par une opération de taille plus petite, qui sera chargée notamment de consolider les institutions garantes de l'état de droit, d'appuyer et de développer la police nationale et de suivre la situation en matière des droits de l'homme et d'en rendre compte la surveillance. Cependant, il faut aborder cette décision avec la responsabilité qui s'impose et formuler une stratégie de transition bien pensée pour éviter la répétition des échecs et des fautes du passé.

Nous estimons qu'il est essentiel d'œuvrer au renforcement de la Police nationale d'Haïti. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/223) met en exergue les progrès réalisés au cours des ans en matière de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. Dans le même temps, il est essentiel de consolider ces acquis. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la position du nouveau gouvernement qui veut faire de la mise en place d'une force de défense nationale professionnelle une priorité absolue. D'autre part, nous souhaitons souligner la nécessité pour les Nations Unies, les autres organismes multilatéraux, les partenaires internationaux et régionaux et des États Membres de l'ONU de poursuivre leurs efforts à l'appui de la sécurité et du développement à long terme d'Haïti.

M. Seck (Sénégal) : Vous avez eu le mot juste, Madame la Présidente, en vous adressant à notre collègue de l'Égypte pour lui présenter les condoléances de tout le Conseil. Je le fais au nom de la délégation sénégalaise, comme mon gouvernement a eu à le faire le dimanche des Rameaux, pour condamner cet acte inqualifiable d'aller tuer des personnes qui se recueillaient dans leur lieu de culte en un mois et en un lieu si sacrés.

Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour la qualité de son exposé sur la situation en Haïti ainsi que pour son travail remarquable à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Au cours de ces six derniers mois, la situation politique en Haïti a connu des progrès importants, avec notamment la tenue d'élections présidentielle, législatives et sénatoriales, à date échue, et ce, dans le calme, la transparence et dans une atmosphère de liberté sous l'égide du Conseil électoral provisoire. C'est le lieu pour moi de féliciter le peuple et les autorités haïtiens, en particulier le Conseil électoral provisoire ainsi que la Police nationale d'Haïti, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli avec professionnalisme et impartialité. Ces félicitations vont également à la MINUSTAH pour ses bons offices et son travail, qui ont contribué tant à stabiliser et à sécuriser Haïti et à crédibiliser le processus électoral.

Ces efforts conjugués ont ainsi permis le retour d'Haïti à un ordre constitutionnel pleinement fonctionnel après plusieurs années d'impasse institutionnelle. L'investiture et la prestation de serment, le 7 février dernier, du nouveau Président, M. Jovenel Moïse, élu au premier tour avec 56 % des voix; la tenue des élections législatives et sénatoriales à la date du 29 janvier ainsi que la création du gouvernement du Premier ministre Jack Guy Lafontant, dont le programme gouvernemental a été approuvé par le Parlement haïtien, illustrent parfaitement ce renouveau constitutionnel.

La communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, tout en reconnaissant les progrès significatifs accomplis, se doit de continuer à appuyer les autorités haïtiennes, tel que le fait la MINUSTAH par l'exécution de plusieurs projets en faveur de la bonne gouvernance, de la démocratie, du renforcement de l'autorité de l'État et de l'amélioration des conditions de vie des populations dans un contexte humanitaire encore difficile, qui reste marqué par les conséquences du passage de l'ouragan Matthew.

Il s'y ajoute l'épidémie de choléra qui sévit en Haïti depuis quelques années, avec des effets dévastateurs qui doivent être pris en charge de façon convenable par la

communauté internationale, maintenant que les Nations Unies, par la voix de M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général, ont accepté publiquement les responsabilités dans la dissémination du choléra en Haïti. Le Sénégal soutient la nouvelle approche du Secrétaire général sur le choléra et invite les membres du Conseil de sécurité à pousser collectivement pour la mise en œuvre effective de cette nouvelle approche, en rapport intime avec le Gouvernement, mais aussi avec les victimes.

Il faut assurer un suivi régulier de la situation, somme toute encore fragile, en Haïti, où des efforts importants restent encore à faire, notamment dans les domaines de la sécurité, de la justice et des droits de l'homme. Il en est ainsi notamment du projet de code de procédure pénale, un élément important pour l'évaluation du niveau de stabilisation d'Haïti. Il s'agira, après le retrait de la Mission, d'éviter tout vide sécuritaire et surtout d'éviter la répétition des erreurs et des échecs du passés qui, naguère, faisaient le lit des crises électorales et des troubles à l'ordre public à grande échelle.

En effet, malgré le travail remarquable effectué par la Police nationale d'Haïti, qui a beaucoup gagné en professionnalisme et en efficacité, des efforts restent à faire en matière de lutte contre la criminalité, en raison de la persistance de l'insécurité durant ces six mois – comme l'indiquent les statistiques d'ailleurs, avec 546 homicides contre 510 dans la période du 1er mars au 31 août 2016. Rappelons que durant cette même période, du 1er mars au 31 août 2016, 200 cas de viol, 20 enlèvements, 32 cas d'agents de police assassinés, et 635 manifestations avec des actes de violence d'intensité variable avaient été relevés.

S'agissant du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Sénégal, qui renouvelle encore une fois sa confiance à Mme Honoré et à toute l'équipe de la Mission, soutient les recommandations faites par la mission d'évaluation stratégique conduite du 6 au 11 février dernier pour la reconfiguration en une nouvelle mission qui doit se substituer à la MINUSTAH à la fin du mandat de cette dernière, d'ici le 15 octobre.

Pour conclure, le Sénégal est d'avis qu'Haïti se trouve à la croisée des chemins. C'est pourquoi il exhorte les membres du Conseil de sécurité à continuer d'accorder une attention particulière à la situation humanitaire, sécuritaire et économique dans ce pays, qui a été durement éprouvé au cours des dernières années. Au moment où il passait la main au Président entrant Jovenel Moïse, le Président provisoire sortant, Jocelerme Privert, a mis l'accent sur le Document d'évaluation des pertes, dommages et besoins post-Matthew, du nom du terrible ouragan qui s'est abattu sur l'île en octobre dernier. Le Président provisoire sortant a souligné notamment que la vulnérabilité environnementale, économique et sociale du pays s'aggrave de jour en jour de manière inexorable, 96 % de la population vivant constamment sous la menace de deux aléas bien connus : la sécheresse et les inondations. M. Privert a ajouté que, dans le cas du Document d'investissement triennal en cours de finalisation pour la période 2017-2019, le Gouvernement devra mobiliser jusqu'à 996 millions de dollars pour consolider les zones côtières, les infrastructures de transport et les capacités des secteurs productifs, le tout dans un cadre cohérent visant à rééquilibrer le territoire national sur les plans économique, social, environnemental et institutionnel.

Cinquante-huitième Président haïtien, M. Jovenel Moïse a répondu, lors de son investiture, que, d'ici la fin de son premier quinquennat, le changement qu'il a promis durant sa campagne électorale deviendrait réalité, à savoir restaurer la confiance des Haïtiens dans le système et la classe politiques, ainsi que dans les élites, de leur pays; renforcer l'inclusion et la solidarité nationales; rééquilibrer le territoire national. Voilà pourquoi le Sénégal, par ma voix, voudrait lancer un appel au Conseil pour aider Haïti qui, vu du Sénégal, est la première République noire à avoir déclaré son indépendance, et la première démocratie de l'Amérique du Sud, avec un Parlement vieux de 200 ans et un Sénat vieux de 207 ans. Je pense que la communauté internationale se doit de poursuivre son appui à ce pays.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine condamne fermement les attentats terroristes qui ont eu lieu en Égypte le 9 avril. Nous tenons également à présenter nos condoléances aux familles des victimes et aux blessés. La Chine est résolument opposée au terrorisme sous toutes ses formes et appuie fermement les efforts déployés par l'Égypte pour lutter contre le terrorisme.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. La Chine a écouté avec attention l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré.

En février, avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale, Haïti a tenu avec succès son élection présidentielle. Le nouveau Gouvernement a pu commencer ses travaux sans heurts. La Police nationale d'Haïti gagne en solidité, la situation générale

dans le pays est stable et de nouvelles perspectives de développement national se font jour. La Chine espère que toutes les parties haïtiennes s'associeront pour maintenir cet élan positif et contribuer à la stabilité globale et au développement du pays.

Nous espérons que le nouveau Gouvernement haïtien définira une trajectoire de développement adaptée à sa situation nationale; accélérera l'expansion des infrastructures, de l'agriculture et d'autres grands secteurs du développement en vue d'éliminer la pauvreté, de créer davantage d'emplois, d'améliorer les moyens de subsistance de la population et de faire en sorte que les problèmes en Haïti soient fondamentalement réglés. La Chine espère que la communauté internationale, notamment les pays de la région, continueront de contribuer à l'amélioration de la situation en Haïti, d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, et d'appuyer les efforts que consent le Gouvernement pour assumer la responsabilité du maintien de la sécurité et la stabilité nationales. Dans le même temps, nous espérons que la communauté internationale fournira une assistance humanitaire accrue pour aider à la reconstruction des zones d'Haïti qui ont été touchées par l'ouragan.

Récemment, le Secrétaire général Guterres a recommandé que le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) soit prorogé pour une période finale de six mois et qu'une mission de maintien de la paix plus réduite lui succède à la fin de cette période. Cette recommandation tient compte de la capacité du Gouvernement haïtien à maintenir la stabilité et s'accorde à l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi qu'aux attentes de toutes les parties. La Chine appuie les recommandations du Secrétaire général et espère que la MINUSTAH se retirera de manière ordonnée, tout en garantissant la stabilité en Haïti.

La MINUSTAH a joué un rôle important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Haïti depuis 2004. La Chine félicite la MINUSTAH de ses contributions et rend hommage à Mme Honoré pour les efforts positifs qu'elle a déployés en qualité de Chef de la MINUSTAH. La Chine espère que la communauté internationale apportera une réponse concrète à la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra adoptée par l'ONU afin d'aider Haïti à éradiquer cette épidémie le plus tôt possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré.

Nous félicitons Haïti de sa passation pacifique du pouvoir, tout récemment. Il s'agissait d'une étape importante sur la voie de la stabilité et de la démocratie en Haïti. Le maintien de la paix a beaucoup fait pour Haïti. L'appui ainsi apporté au Gouvernement a été essentiel pour garantir l'instauration d'un environnement sûr et stable. Une assistance inestimable a également été fournie au peuple haïtien pour l'aider à se relever d'un certain nombre de catastrophes naturelles, notamment le tremblement de terre de 2010 et l'ouragan Matthew.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit devant le Conseil, les progrès accomplis en Haïti ou dans n'importe quel pays où est déployée une mission de maintien de la paix ne se mesurent pas en dollars dépensés, mais à l'aune de notre impact sur la vie de la population que nous cherchons à aider. Avons-nous réussi à les aider à se relever, au plan individuel aussi bien que national? Notre action a-t-elle promu l'indépendance? Avons-nous amélioré leurs conditions de vie? C'est dans cet esprit que nous accueillons favorablement les résultats de la mission d'évaluation stratégique, qui recommande que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti prenne fin sous sa forme actuelle d'ici au 15 octobre. La composante militaire de la Mission se retirera et ce qui lui succèdera sera une mission plus ciblée, de police exclusivement.

La MINUSTAH n'a jamais été une opération traditionnelle de maintien de la paix. Elle n'a pas de conflit civil ou d'accord de paix à superviser. La nouvelle mission de l'ONU, consacrée à l'appui juridique en Haïti, concentrera ses efforts là où ils sont le plus nécessaires – à appuyer l'état de droit, le développement de la Police nationale d'Haïti et la protection des droits de l'homme.

Lors de nos délibérations jeudi dernier (voir S/PV.7918) sur l'examen des opérations de paix, nous avons demandé aux membres du Conseil de centrer leur attention sur les fondements politiques nécessaires au succès des missions de maintien de la paix, et notamment de voir si les tâches confiées au titre d'un mandat et le concept général de la mission sont adaptés aux réalités politiques sur le terrain. Nous considérons la transformation de la Mission en Haïti, y compris

le retrait des militaires, comme un exemple fort de la manière dont les missions de maintien de la paix peuvent et doivent changer en fonction de l'évolution de la situation politique du pays.

Nous pensons que le nouvel Haïti incarne les principes fondamentaux du succès que nous avons développés dans notre examen du maintien de la paix. Grâce aux élections qui ont eu lieu dernièrement en Haïti, le contexte politique se prête bien pour cette mission, et les autorités haïtiennes travaillent avec énergie à renforcer leurs capacités. Cette nouvelle mission appuiera l'indépendance et l'autonomie des Haïtiens et nous continuerons d'appuyer la Police nationale d'Haïti. La mission a aussi défini sa stratégie de sortie dès le tout début. Cela permettra d'assurer un transfert sans heurts des tâches et des responsabilités à l'avenir.

Au-delà de la transition de la mission, le Gouvernement haïtien doit se consacrer au renforcement de son système judiciaire et de ses institutions chargées des droits de l'homme pour aider à assurer la stabilité à long terme. Il lui incombe au premier chef de s'acquitter de cette tâche; mais il peut compter sur le soutien des Nations Unies, de la communauté internationale et des États-Unis.

La Mission poursuit sa transition en Haïti, et nous remercions les hommes et les femmes de la MINUSTAH pour leur service, et le Gouvernement haïtien pour sa coopération. Nous remercions aussi les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police à la Mission, ainsi que le Groupe des Amis d'Haïti de leurs efforts visant à promouvoir la stabilité et le développement. Les États-Unis sont un ami et un partenaire de longue date d'Haïti. Nous restons déterminés à travailler avec le Gouvernement haïtien pour assurer la sécurité, le développement démocratique et la croissance économique à long terme du pays. Nous attendons avec intérêt le nouveau chapitre de croissance et d'indépendance qui est en train de s'ouvrir dans l'histoire du peuple haïtien.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je souhaiterais tout au début de mon propos, à la suite de Madame la Présidente du Conseil et des collègues qui m'ont précédé, renouveler la profonde affliction et les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple haïtiens à l'endroit de l'Égypte, de la Suède et de la Somalie, victimes en fin de semaine dernière d'attentats meurtriers qui ont fait d'innocentes victimes. Que les Gouvernements égyptien, suédois et somalien soient assurés de la pleine et entière solidarité des autorités haïtiennes.

Je remercie tout d'abord le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement de la République d'Haïti à faire valoir ses vues et observations sur le rapport (S/2017/223) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je tiens à exprimer les vifs sentiments de gratitude du Gouvernement haïtien au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, dans son premier rapport sur la MINUSTAH, fait montre à l'égard du peuple haïtien d'un esprit de solidarité et d'un engagement dont nous lui savons profondément gré. Son rapport, objectif, bien documenté et équilibré, et ses recommandations judicieuses, témoignent de sa hauteur de vues et de sa générosité d'esprit bien connues.

Les progrès accomplis ces dernières années vers l'instauration de l'état de droit en Haïti, bien que limités à certains égards, demeurent indéniables. Ils sont clairement mis en évidence dans le rapport. Les carences institutionnelles sont aussi soulignées, de même que la lenteur de certaines réformes essentielles. Nombreux sont les obstacles qui jalonnent encore la voie vers la primauté du droit et l'épanouissement des droits de l'homme en Haïti. Le rapport met aussi en relief les graves défis qui se posent sur le plan socioéconomique, les effets de la diminution des flux d'aide publique au développement, l'urgence sur le plan de la sécurité alimentaire, parallèlement à la détérioration de la situation sanitaire, illustrée par la recrudescence de l'épidémie de choléra. Mais, des lueurs pointent à l'horizon.

L'avènement à la présidence de S. E. M. Jovenel Moïse, le 7 février, au terme d'un processus électoral laborieux et complexe, mais couronné d'un franc succès, a été unanimement salué comme un tournant décisif dans la vie politique en Haïti. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, avec la conclusion pacifique du processus électoral et le retour à l'ordre constitutionnel, c'est un cap important qui vient d'être franchi. Des élections générales, aux résultats incontestés, ont été tenues. Le transfert pacifique du pouvoir, la restauration du Parlement dans la plénitude de ses attributions, la légitimité des élus, la désignation d'un gouvernement d'ouverture rassemblant quelques-unes des principales formations politiques représentées au sein de la

législature, sont autant d'éléments constitutifs du socle de stabilité que le nouveau Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Jack Guy Lafontant, s'emploie à consolider.

L'impartialité et le professionnalisme démontrés par les institutions haïtiennes dans le cadre de ces élections ont été soulignés à juste titre dans le rapport. À cet égard, il convient de se féliciter du rôle joué par la MINUSTAH dans le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, qui a été indiscutablement un élément du climat de sécurité et de stabilité instauré. C'est là, sans aucun doute, l'une des réalisations marquantes qu'il convient de porter au crédit de la Mission. Maintenant que l'objectif de création d'un environnement sûr et stable – un des axes majeurs du mandat confié à la MINUSTAH par la résolution 1542 (2004) – a été atteint, il s'agit de surmonter les handicaps structurels et de trouver des réponses aux graves problèmes qui ont compromis pendant si longtemps la stabilité politique, sociale et économique d'Haïti, et qui ont constitué un frein à l'investissement direct étranger dans le pays. Le rapport du Secrétaire général donne toute la mesure des défis à relever.

À cet égard, le Président de la République, de concert avec le Gouvernement et le Parlement, vient de donner le coup d'envoi d'un programme de réformes institutionnelles afin de s'attaquer aux défis les plus pressants qui se posent sur les plans sociopolitique et économique, notamment celui de faire passer Haïti d'une situation de fragilité économique à celle d'une croissance soutenue. C'est d'ailleurs dans cet esprit de dialogue et de concertation que le Premier Ministre a présenté au Parlement un ambitieux programme d'action, qui vise à mettre en œuvre un certain nombre de réformes jugées essentielles sur les plans économique et social, sur le plan de la sécurité, dans le secteur de la justice et des droits de l'homme, bref, dans le domaine de la consolidation de l'état de droit, parallèlement à la relance soutenue de la croissance et du développement. À ce sujet, nous accueillons favorablement le désir manifesté par les Nations Unies de soutenir activement les priorités du Gouvernement et les grands axes de son plan d'action, en apportant leur aide, entre autres, à l'organisation des états généraux sectoriels de la nation.

En ce qui concerne le mandat de la MINUSTAH, il existe une parfaite convergence de vues entre l'ONU et le Gouvernement haïtien quant au désengagement progressif et ordonné de la MINUSTAH après 13 ans de présence en Haïti.

Le Gouvernement haïtien tient pour essentielle la consolidation des acquis en matière de sécurité et de stabilité. Le retrait échelonné des composantes militaire et civile de la MINUSTAH doit permettre aux institutions haïtiennes concernées d'assumer efficacement le relais des fonctions exercées jusque-là par la Mission. Les deux parties doivent par conséquent convenir d'un calendrier de retrait qui ne puisse donner lieu à aucune espèce de vide sur le plan de la sécurité. La période de transition proposée répond ainsi au commun souci de voir la Police nationale d'Haïti dotée d'une capacité adéquate d'assumer au fil du temps la pleine responsabilité des besoins du pays en matière de sécurité et de faire face à toutes les menaces d'instabilité à l'intérieur du pays, indépendamment d'une présence internationale en uniforme.

Voilà pourquoi le Gouvernement haïtien appuie la recommandation du Secrétaire général relative à la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une période finale de six mois, l'échéance initiale étant reportée au 15 octobre 2017. De même, il appuie la recommandation faite au Conseil de sécurité d'établir, sous un nouveau nom, une nouvelle présence dont les fonctions seront axées principalement sur le renforcement de l'état de droit et de la police. Dans cette perspective, le Gouvernement haïtien souscrit aux modalités selon lesquelles s'opérera la transition, notamment, premièrement, le retrait complet mais échelonné des 2 370 membres de la composante militaire durant la période de transition; deuxièmement, la réduction du nombre d'unités de police constituées et du nombre de policiers individuels; troisièmement, la participation de la nouvelle mission à la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti; et quatrièmement, l'intégration des activités de la nouvelle mission à l'équipe de pays des Nations Unies dans la prise en compte des besoins résiduels d'Haïti en matière de stabilisation, ainsi que son rôle de bons offices en appui à la stabilité politique et à la bonne gouvernance.

Le principe directeur devant guider le rôle et la présence futurs des Nations Unies en Haïti est d'assurer une transition responsable, qui fait fond sur les réalisations des 13 dernières années tout en répondant aux besoins prioritaires en matière de stabilisation et de renforcement des capacités du pays. Le Gouvernement haïtien adhère à cette vision. Il continuera de travailler en étroite concertation avec l'ONU en vue de la pleine réussite de cette nouvelle phase de leur coopération. Il souhaite également que l'appel de l'ONU à un nouvel

élan de solidarité avec Haïti trouve le plus large écho auprès de la communauté internationale.

C'est dans cette optique que le Président de la République et le Gouvernement haïtien accordent le plus haut intérêt à la réactivation des mécanismes d'aide humanitaire et de reconstruction dans les régions dramatiquement affectées au mois d'octobre dernier par l'ouragan Matthew. Des pans entiers de la population vivent encore dans la pénurie et la détresse, douloureusement victimes de l'exposition d'Haïti aux changements climatiques. Je renouvelle ici l'appel des autorités haïtiennes à maintenir le Sud et la Grande-Anse d'Haïti dans l'agenda des institutions humanitaires, des organisations non gouvernementales et des partenaires de coopération du pays, à travers les structures de l'État haïtien.

Comme elle l'a fait le 1er décembre 2016 à la réunion d'information informelle avec le Secrétaire général sur la nouvelle stratégie de lutte de l'ONU contre le choléra en Haïti, la délégation haïtienne réitère la valeur qu'attache le Gouvernement haïtien à l'approche en deux volets préconisée par le Secrétaire général dans le cadre de l'éradication du choléra en Haïti. Le Gouvernement souhaite ardemment et urgemment que soient réunis dans les délais requis les fonds indispensables à la mise en œuvre des volets I et II du plan d'action, soit 400 millions de dollars sur deux ans.

Le Gouvernement haïtien profite de cette occasion pour adresser ses remerciements à tous les pays amis, aux membres du Conseil de sécurité, aux pays fournisseurs de contingents, à tous les partenaires de coopération d'Haïti, pour leur engagement soutenu, à un titre ou à un autre, en faveur de la MINUSTAH. Que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, soit remerciée et félicitée pour le difficile travail qui est le sien depuis bientôt quatre ans.

À cette croisée des chemins, où un climat sûr et stable permet au peuple haïtien d'entrevoir de nouveaux horizons, le Gouvernement souhaite ardemment pouvoir compter sur le soutien continu de tous ses partenaires dans le cadre de la nouvelle présence des Nations Unies en Haïti. Il appelle la communauté internationale à apporter tout son appui à la difficile tâche de reconstruction des infrastructures essentielles du pays, de la croissance soutenue, du progrès social et du développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens après le tragique attentat terroriste perpétré dimanche, qui a tué un si grand nombre d'innocents.

Je remercie les États-Unis d'avoir convoqué le présent débat. Je félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général, Sandra Honoré, de son exposé et je lui réitère l'appréciation de mon gouvernement pour son dynamisme. J'apprécie également la contribution du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis.

Je tiens en premier lieu à féliciter les acteurs politiques haïtiens et à saluer les efforts des dirigeants de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à l'appui du processus politique, qui a permis l'achèvement du processus électoral et le rétablissement de l'ordre constitutionnel en février.

Le Brésil appuie l'évaluation positive du Secrétaire général concernant la stabilité et la sécurité en Haïti. Dans ce contexte, nous approuvons le retrait échelonné de la composante militaire, comme l'a proposé le Secrétaire général, en fonction de la réalité sur le terrain.

Alors que les Nations Unies réduisent leur présence militaire, l'aide au développement doit être renforcée. Cependant, lorsque les militaires se retirent, il est très fréquent que les acteurs humanitaires et de développement et les ressources leur emboîtent le pas. Une présence future des Nations Unies en Haïti doit être en mesure d'inverser cette tendance. Elle doit être basée sur le vaste répertoire des liens entre la sécurité et le développement, le maintien et la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix et des transitions stables.

Conscients des réussites de la MINUSTAH, nous devons garder à l'esprit le fait que le travail de l'ONU en Haïti n'est pas terminé. Il reste de nombreux problèmes à affronter. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général tendant à ce qu'une nouvelle mission de maintien de la paix des Nations Unies soit créée en Haïti après la clôture possible de la MINUSTAH le 15 octobre, afin de continuer à aider le Gouvernement haïtien à consolider les acquis en renforçant ses institutions ainsi que les capacités nationales en matière d'état de droit, de développement de la police et de droits de l'homme.

L'expérience de la MINUSTAH a montré le potentiel des approches novatrices qui doivent être

perpétuées par la nouvelle mission. Les outils, tels que la réduction de la violence communautaire et des projets à effets rapide, ont joué un rôle important en appuyant les objectifs clefs en matière de stabilisation, et seront certainement essentiels pour la consolidation de l'état de droit en Haïti. Nous réaffirmons également notre appui à la nouvelle stratégie des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti et à sa pleine mise en œuvre pour faire face à l'augmentation considérable du nombre de cas suspects de choléra. Il est alarmant que 440 Haïtiens meurent encore chaque année de cette maladie.

La société brésilienne appuie fortement la participation du Brésil à la MINUSTAH depuis sa création. Les 13 dernières années ont été une expérience singulière et sans précédent pour le Brésil, puisqu'il a assuré le commandement des contingents de la MINUSTAH et supervisé le déploiement de plus de 30 000 soldats brésiliens, travaillant aux côtés des soldats de la paix de notre région et du monde entier pour appuyer les efforts des autorités haïtiennes visant à créer un environnement sûr et stable pour leur peuple, et pour les aider à reconstruire le pays après les catastrophes naturelles qui l'ont frappé.

Durant cette période, nous avons identifié plusieurs pratiques optimales et enseignements à tirer de la mise en œuvre du mandat de la MINUSTAH qui pourraient être examinées plus avant et incorporées dans d'autres missions de maintien de la paix, tels que le Groupe des Amis d'Haïti, le renforcement de la coordination entre civils et militaires sur le terrain, des stratégies d'approche communautaire en tant que mesures de confiance, l'utilisation novatrice des unités de génie et le rôle important des femmes dans tous les domaines du processus de stabilisation.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement et la solidarité de longue date du Brésil envers Haïti, ainsi que notre confiance en la détermination du peuple haïtien à persévérer et à réussir dans sa quête de stabilité, de démocratie et de prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Un pays comme le mien, qui malheureusement a également été victime du terrorisme, tient à redire aujourd'hui à la communauté internationale et, en particulier aux pays qui ont subi ses effets cruels la semaine dernière, notre solidarité, mais aussi notre ferme volonté de continuer à collaborer à la lutte contre ce fléau. Nous pleurons les victimes, quelle que soit la raison pour laquelle elles ont été attaquées, et cela devrait nous encourager tous, au – delà des condoléances, à présenter un front uni et ferme face à la barbarie du terrorisme.

En ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2017/223) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, Mme Sandra Honoré, de son exposé. Je saisis cette occasion pour la remercier de son travail si précieux et si efficace en Haïti à la tête de la MINUSTAH tout au long de ces années.

Nous félicitons chaleureusement le peuple haïtien de la conclusion du cycle électoral lancé en 2015 et du rétablissement de l'ordre constitutionnel. L'Espagne réaffirme sa pleine volonté de collaborer avec les nouvelles autorités pour relever les défis auxquels fait face le pays. Nous nous félicitons qu'il ait été possible de déployer la mission d'évaluation stratégique de la MINUSTAH, mais nous regrettons que le nouveau Gouvernement n'ait guère pu se faire une idée générale du processus et donner son opinion. La concertation permanente avec le Gouvernement constitue une bonne pratique qu'il convient de préserver, en particulier à l'heure de la préparation du départ d'une opération de maintien de la paix qui est déployée dans le pays depuis 13 ans.

Nous remercions la MINUSTAH de ses efforts et appuyons bien entendu la recommandation du Secrétaire général quant à sa sortie responsable du pays et son remplacement par une nouvelle opération de maintien de la paix, axée sur la promotion de l'état de droit, la poursuite de la formation de la Police nationale d'Haïti et l'évaluation de la situation en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne le départ de la Mission, nous souhaiterions en connaître les détails dès que possible, compte tenu de sa mise en œuvre dans un délai très court – six mois seulement – avec une réduction parallèle des unités de police constituées. Dans l'histoire du Conseil, je ne me souviens pas d'un délai aussi court pour le retrait d'une mission. En tout état de cause, le départ de la Mission posera des défis majeurs. Il s'agit d'une période très délicate, et il y a lieu de procéder de la manière la moins abrupte possible.

S'agissant de la mission qui remplacera la MINUSTAH, nous encourageons la Représentante spéciale du Secrétaire général à maintenir ouvertes les voies de communication avec le nouveau Gouvernement en vue de sa planification. Nous pensons que les tâches d'appui à la Police nationale d'Haïti et de promotion de l'état de droit que le Secrétaire général recommande de confier à la nouvelle mission ne pourront être maintenues qu'avec le leadership, le contrôle et la participation du Gouvernement haïtien. En outre, préserver l'effet dissuasif de la nouvelle mission va sans nul doute être problématique, parce qu'il faudra passer des contrats avec des compagnies d'aviation civiles pour déployer les effectifs là où ils seront nécessaires.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'en dépit des progrès accomplis, Haïti a toujours besoin d'être accompagné par la communauté internationale dans cette nouvelle phase, et les Haïtiens savent qu'ils peuvent compter sur l'engagement ferme de l'Espagne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur la situation en Haïti.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Ambassadeur du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Je remercie en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2017/223) et de son engagement inlassable en faveur d'Haïti au cours des quatre dernières années. Tous les participants ici l'ont dit, ce rapport est encourageant, car il fait état de progrès tangibles dans une situation qui, il y a seulement quelques mois, était loin d'être positive sur plusieurs fronts.

Je tiens également à rendre hommage aux autorités et au peuple haïtiens pour avoir démontré la capacité et la résilience nécessaires pour organiser enfin des élections libres et respectueuses des valeurs démocratiques. L'élection du Président Jovenel Moïse et la formation de son gouvernement constituent des pas importants et tangibles sur la voie de la consolidation de la démocratie en Haïti. Nous nous félicitons également de l'élection de 30 % de femmes aux conseils municipaux. Nous espérons que l'ONU continuera de leur apporter le soutien dont elles ont besoin pour accomplir leur travail efficacement.

J'ai déclaré à plusieurs reprises ici au Conseil de sécurité que nous devons protéger à tout prix les réalisations de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Alors que nous renouvelons son mandat pour la dernière fois et que nous nous acheminons vers la création d'une nouvelle mission, il est essentiel de préserver les acquis afin de surmonter certains des défis et des obstacles qui continuent d'empêcher le peuple haïtien de réaliser son plein potentiel. La future présence des Nations Unies en Haïti doit permettre d'assurer une transition responsable qui empêcherait l'émergence de vides sécuritaires ou institutionnels et dont la responsabilité centrale incombe, bien entendu, à son gouvernement et à ses dirigeants.

Les progrès accomplis par la Police nationale d'Haïti, que la Représentante spéciale nous a présentés, en particulier en ce qui concerne sa performance et les tâches qu'elle doit entreprendre dans cette nouvelle phase pour assurer la stabilisation démocratique, continueront d'être appuyés par mon pays, tant par le biais de la présence d'agents et de personne de police sur le territoire que par la formation en Colombie de femmes policières haïtiennes qui, à ce jour, représentent à peine 9 % de la force et que nous continuerons de former. Nous espérons que le plan stratégique de 2017-2021 comprendra également une composante importante sur l'égalité des sexes et la prévention et la répression des actes de violence sexuelle.

Comme l'a dit ici la Représentante spéciale, il est urgent d'améliorer le système judiciaire, afin de réduire les placements en détention provisoire prolongée ou illégale sans jugement et en définitive de désengorger les prisons et de faire progresser l'état de droit et tous les droits fondamentaux, des tâches qui restent inachevées et qu'il faut donc poursuivre. Le Gouvernement haïtien a, pour sa part, démontré sa capacité d'agir en conséquence lorsqu'il a accepté 175 des 213 recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme pendant l'Examen périodique universel.

Le peuple et le Gouvernement haïtiens frères doivent relever de nombreux défis, mais des outils existent pour permettre d'asseoir une paix durable et stable qui s'accompagne du développement durable. Pour cela, il faudra une coordination très étroite entre l'équipe de pays et la MINUSTAH puis la mission politique spéciale qui lui succédera. Toutefois nous sommes sûrs que le Gouvernement haïtien peut compter sur notre appui et notre soutien dans cette tâche.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je tiens à exprimer nos condoléances aux peuples et aux Gouvernements égyptien et somalien suite aux lâches attentats commis récemment dans leurs pays.

Nous remercions les États-Unis d'avoir organisé le présent débat, ainsi que Mme Sandra Honoré, la Représentante spéciale du Secrétaire général, de sa présentation détaillée du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2017/223), y compris les recommandations relatives à la nouvelle mission de maintien de la paix qui, nous l'espérons, succédera à la MINUSTAH à partir du 15 octobre prochain.

Mon pays s'associe à la déclaration que fera le Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti, toutefois nous voudrions faire quelques observations complémentaires à titre national.

L'Argentine participe depuis 1994 à tous les efforts déployés par l'ONU pour aider Haïti à retrouver la voie de la stabilité et du développement. À cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la MINUSTAH aura bientôt mené à bien sa mission et qu'une nouvelle étape s'ouvrira qui, nous l'espérons, marquera la consolidation définitive de la paix en Haïti. Nous félicitons le peuple haïtien pour la conclusion pacifique du processus électoral et le retour à l'ordre constitutionnel, de même que le nouveau Président, M. Jovenel Moïse, pour son élection, en février. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau Gouvernement du Premier Ministre Jack Guy Lafontant, et l'encourageons à s'atteler aux défis complexes qui persistent dans son pays.

Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction le fait que le rapport du Secrétaire général et le projet de résolution préparé par le Groupe des Amis d'Haïti envisagent tous deux que le mandat de la nouvelle mission qui sera créée en octobre consiste principalement à aider l'État haïtien à consolider les institutions garantes de l'état de droit, à renforcer la Police nationale d'Haïti et à protéger les droits de l'homme, tâches dont mon pays a toujours prôné l'inclusion dans les mandats des missions de paix. Nous sommes certains que la mission contribuera également au développement socioéconomique du pays, en assurant la continuité des programmes de réduction de la violence communautaire ainsi que des projets à effet rapide, et en facilitant l'instauration d'une paix véritablement durable, notamment grâce à ses efforts politiques en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Organisation pour lutter contre le choléra.

Après 13 années de présence en Haïti et le départ, en avril 2015, de notre bataillon et de notre unité aérienne, notre hôpital militaire quittera le pays en octobre. Toutefois notre intention est de continuer à contribuer au mandat de la nouvelle mission par l'intermédiaire des 15 policiers civils argentins actuellement déployés, avec la possibilité d'envoyer quelques hommes supplémentaires, si nécessaire. Notre objectif est ainsi de continuer à concourir au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti.

Pour ce qui est de la transition qui se prépare, et comme nous l'avons déjà dit durant la séance que le Conseil a tenue avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à la MINUSTAH (voir S/PV.7914), nous aurions préféré que la réduction de la composante de police de la Mission soit plus échelonnée et que les effectifs de police et la composante civile ne commencent à être réduits qu'après le retrait des militaires, ou au bout d'un certain temps, afin de ne pas affaiblir trop rapidement la présence de l'Organisation à un moment où les activités civiles et de police vont être plus nécessaires que jamais pour consolider la paix et l'asseoir durablement. Néanmoins, nous réitérons notre confiance dans le jugement du Secrétariat, ainsi que dans la volonté du Gouvernement et du peuple haïtiens, et espérons que la transition et le démarrage de la nouvelle mission se feront sans heurts, avec les ressources humaines et matérielles suffisantes, afin, comme je l'ai dit, d'ouvrir une nouvelle ère de paix et de développement en Haïti.

Enfin, je voudrais adresser tous nos remerciements à Mme Honoré pour tout le travail qu'elle a accompli.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Cheffe adjointe de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Adamson (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances à nos collègues de l'Égypte, de la Suède et de la Somalie suite aux récentes attaques perpétrées dans leurs pays.

(*l'oratrice poursuit en français*)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2017/223) et la Représentante spéciale pour son exposé. Je remercie aussi le Représentant permanent d'Haïti de sa déclaration.

L'Union européenne se félicite que la longue période d'instabilité institutionnelle qui a caractérisé le processus électoral en Haïti soit enfin révolue. L'achèvement du processus électoral a permis l'élection transparente et crédible d'un président, qui a obtenu une ample majorité des voix. Le renouvellement de l'Assemblée nationale a aussi été réalisé. Un nouveau gouvernement a été formé et son programme a reçu la confiance de la nouvelle Assemblée nationale. Nous félicitons le peuple haïtien et ses acteurs politiques qui, malgré les énormes difficultés et les faiblesses du système, ont su ramener le pays à l'ordre constitutionnel basé sur la volonté des électeurs. C'était aussi une urgente nécessité pour qu'Haïti puisse faire face aux nombreux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels le pays est confronté.

Comme au cours des dernières années, les efforts de tous pour garantir la stabilité et la sécurité continuent à être cruciaux pour le processus de consolidation démocratique. Une réforme consensuelle et profonde du système électoral serait un élément clef pour éviter de nouvelles crises et regagner la confiance de la population. Dans ce contexte, et tout en regrettant la non-continuation du mandat de l'Expert indépendant des Nations Unies, nous soulignons l'importance d'assurer que les nouvelles structures et mécanismes de protection des droits de l'homme mis en place par le Gouvernement reprennent pleinement – et développent davantage – le travail que l'Expert a déjà accompli. L'Union européenne demeure un partenaire fidèle de la République d'Haïti et reste déterminée à soutenir le pays dans cette phase sensible en concertation avec les autres partenaires.

L'Union européenne est un des principaux bailleurs de fonds en aide d'urgence comme en aide au développement. Un témoignage de la solidarité avec le peuple haïtien est la réponse que l'Union européenne a donnée suite au récent impact dévastateur de l'ouragan Matthew. Les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne se sont engagés dans une série d'actions à court, moyen et long terme qui vont de l'assistance immédiate à la reconstruction et à la prévention, pour une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euro.

Nous prenons acte de la proposition du Secrétaire général de mettre fin à la mission de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la remplacer par une présence réduite, axée sur la consolidation de l'état de droit et des services de police, et dont la direction aurait pour mandat principal d'appuyer la stabilité politique et la bonne gouvernance, notamment la surveillance et la réforme électorales. La MINUSTAH joue un rôle clef dans la stabilité politique et dans le domaine de la sécurité citoyenne en Haïti, y compris en assurant cette sécurité pendant des moments particulièrement difficiles comme par exemple lors des dernières élections. C'est pour cela qu'il faut aborder toute décision avec la prudence et la responsabilité qui s'imposent, et dans le cadre d'un dialogue permanent avec les autorités haïtiennes.

En outre, l'Union européenne estime que la situation sécuritaire en Haïti mérite d'être suivie avec attention, ainsi que l'indique le récent attentat contre l'ancien Président Aristide, qui aurait pu avoir des conséquences graves sur l'ordre public et la stabilité du pays. Nous considérons donc essentiel de continuer le travail de renforcement de la police haïtienne.

Le moment venu, dans la période de transition, il sera essentiel d'assurer une continuité bien préparée. Il y va de la sécurité et du bien-être des citoyens, et aussi de la stabilité du pays. Dans ce cadre nous saluons l'attention spéciale prévue dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/223) pour les questions d'état de droit et des droits de l'homme, et nous encourageons plus de précisions des étapes et des responsabilités.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus l'appréciation de l'Union européenne pour la fondamentale contribution apportée par la MINUSTAH en termes de sécurité et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Il faut maintenant que la séquence qui finira par rendre l'État haïtien pleinement responsable de la sécurité citoyenne et de la protection civile soit précisément définie, planifiée et pleinement mise en œuvre en étroite concertation avec les nouvelles autorités haïtiennes.

L’Union européenne soutiendra, avec les Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu’elles puissent renforcer leur engagement et leurs efforts visant à assurer un meilleur avenir, dans la paix, la démocratie et le bien-être, à l’ensemble du peuple haïtien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d’abord, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères à la délégation égyptienne et à la délégation suédoise suite aux attentats condamnables qui ont récemment frappé leurs pays.

Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir organisé ce débat et voudrait saisir cette occasion pour saluer la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par la délégation péruvienne au nom du Groupe des Amis d’Haïti.

Le Guatemala se félicite des progrès accomplis par Haïti, un pays frère, qui ont contribué à sa stabilisation et au renforcement de la démocratie, grâce à la conclusion pacifique du processus électoral, le 7 février. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter le Président Jovenel Moïse pour son élection.

Le Guatemala salue l’habileté à diriger et l’engagement dont ont fait preuve les autorités nationales en parvenant à assurer le financement, l’organisation et la sécurité d’élections crédibles et ouvertes à tous, malgré les conditions difficiles découlant des conséquences humanitaires de l’ouragan Matthew. La réussite du processus électoral et le transfert du pouvoir témoignent de la maturité politique des autorités haïtiennes.

Nous prenons note des efforts déployés par Haïti en matière de renforcement du secteur de la justice et des droits de l’homme. Nous encourageons les autorités à poursuivre leurs efforts pour assurer le plein fonctionnement de leurs institutions, en particulier la Cour suprême, en vue du renforcement de l’état de droit et les institutions garantes de l’état de droit.

Nous sommes d’avis qu’en examinant la situation en Haïti, le Conseil de sécurité doit adopter une approche globale, en tenant notamment compte de la situation humanitaire qui s’est détériorée gravement après le passage de l’ouragan Matthew, le 4 octobre, et qui continue d’avoir des incidences sur la population, notamment un accès limité à l’eau potable et la détection de cas présumés de choléra. Dans ce contexte, nous saluons la coordination menée par le Gouvernement haïtien, avec l’appui de la MINUSTAH, de l’équipe de pays et des partenaires humanitaires pour répondre aux différents besoins découlant du passage de l’ouragan.

D’autre part, nous prenons note du fait que s’agissant du rôle et de la présence futurs des Nations Unies en Haïti, l’objectif primordial consistera à faire en sorte que la transition soit conduite de façon responsable, tire parti des accomplissements des 13 dernières années de la présence de la MINUSTAH et rende possible le maintien d’un appui encore indispensable pour que le pays puisse faire face à ses besoins prioritaires. Il faudra impérativement éviter de créer un vide, réel ou supposé, en matière de sécurité après le retrait des effectifs opérationnels en tenue de la Mission et faire en sorte que la mission qui lui succédera soit axée sur l’état de droit, les droits de l’homme et le renforcement de la police. Nous sommes convaincus que la transition doit se faire de façon responsable, graduelle et réaliste, en fonction des priorités et des besoins du pays et en vue d’instaurer une paix durable en Haïti.

Pour terminer, le Guatemala appuie les recommandations du Secrétaire général et salue le leadership de Mme Honoré et le travail accompli par le personnel civil et en uniforme de la MINUSTAH. L’engagement démontré au cours des 13 dernières années en faveur de l’exécution du mandat de la Mission a été un effort coordonné de la communauté internationale qui a porté ses fruits. Le Guatemala a participé aux efforts de stabilisation en Haïti, et fournit des effectifs à la MINUSTAH depuis 2004. Nous avons fait preuve d’un engagement ferme et sans faille envers ce pays frère et nous exprimons nos vœux en faveur de la stabilité et du développement d’Haïti, tout en lui réitérant, dans cette enceinte, notre appui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Au nom du Canada, je voudrais m’associer aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances à l’Égypte et à la Suède.

Qu’il me soit permis souligner l’ampleur considérable de la tâche accomplie depuis 2004 par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en faveur de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Je souhaite à ce titre rendre hommage à l’ensemble

de son personnel pour l'engagement et le dévouement dont il a fait preuve au cours des 13 dernières années, y compris lors des terribles événements de janvier 2010 et d'octobre 2016.

J'en profite aussi pour remercier très sincèrement la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé d'aujourd'hui ainsi que pour son travail inlassable en faveur du développement d'Haïti.

(*l'orateur poursuit en français*)

Mon pays se réjouit tout particulièrement du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti. La conclusion récente du cycle électoral doit désormais ouvrir la voie à un redressement socioéconomique durable au bénéfice de tous et favoriser la transition vers une nouvelle mission des Nations Unies conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général.

Plus compacte et ciblée, cette nouvelle opération de paix jouera un rôle essentiel à travers notamment le renforcement continu des capacités de la Police nationale d'Haïti et la nécessaire consolidation de l'état de droit. L'enracinement démocratique ainsi que la paix et la sécurité s'imposent tout à la fois comme les fondements et les ingrédients indispensables à une plus grande prospérité pour l'ensemble de la population haïtienne, avec une attention particulière portée aux femmes, aux enfants ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables.

Grâce au chemin parcouru par le peuple haïtien, nous entrevoyons maintenant une lumière au bout du tunnel grâce à la prochaine grande étape, celle du développement économique d'Haïti. Mais il n'y aura pas de développement économique sans une croissance soutenu des investissements privés en Haïti. Il est donc urgent de consolider cet état de droit et de maintenir cette paix et cette sécurité pour développer ce climat propice à l'investissement et au développement. Seul ce développement économique peut assurer une amélioration réelle de la qualité de vie des Haïtiens.

Si les progrès accomplis à ce jour sont indéniables, ils n'en demeurent pas moins fragiles et incomplets. Ils doivent à ce titre être préservés et consolidés à la faveur d'une transition efficace et responsable, tenant dûment compte de la situation sur le terrain et notamment de la capacité de la police haïtienne à assumer seule l'intégralité de son mandat. Les mois à venir seront décisifs quant à la préparation et donc au succès de cette transition.

Alors qu'une page se tourne et que se prépare un nouveau chapitre; alors qu'Haïti et la communauté internationale abordent un tournant décisif pour l'avenir du pays, le Canada demeurera aux côtés du peuple haïtien au nom de nos valeurs communes et des liens forts d'amitié et de solidarité qui nous unissent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais renouveler au Gouvernement et au peuple égyptiens la solidarité et les condoléances du mon gouvernement après l'attentat criminel perpétré cette fin de semaine.

Nous remercions de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, et nous saluons également la présence du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis.

Le Chili souscrit à la déclaration que prononcera tout à l'heure la délégation péruvienne au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Le débat d'aujourd'hui est historique puisque, si le Conseil de sécurité donne son accord, nous allons procéder à la clôture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à la création d'une opération de maintien de la paix pour lui succéder. Cela mettrait ainsi fin à un cycle initié en 2004, au cours duquel la communauté internationale est venue à l'aide de nos frères et sœurs haïtiens, en établissant une mission multidimensionnelle dotée d'un mandat de large portée et dans le cadre de laquelle, pour le Chili comme pour les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le lien entre sécurité et développement a toujours été fondamental pour parvenir à une paix durable.

Les projets à effet rapide et les programmes de réduction de la violence de proximité menés à bien par le personnel de la MINUSTAH sont la preuve la plus manifeste de ce que je viens d'évoquer. Dans certains domaines, comme la stabilisation et la sécurité, les succès ont été très importants, alors que dans d'autres, comme le renforcement de l'état de droit, l'accès à la justice et les droits de l'homme, les travaux doivent se poursuivre. De la même manière, la Mission a rempli un rôle fondamental pour relever les défis humanitaires découlant du séisme catastrophique de 2010 et aider à la reconstruction qui s'est ensuivie, de même qu'après les conséquences dévastatrices de l'ouragan Matthew

et d'autres catastrophes naturelles qui ont à maintes reprises frappé Haïti par le passé.

La récente conclusion du processus électoral, le retour à l'ordre constitutionnel, la formation du nouveau Gouvernement, le reprise d'activité du pouvoir législatif, l'élection des autorités locales, entre autres jalons, nous donnent une occasion, que nous ne pouvons pas laisser échapper, de consolider le principe d'appropriation nationale et de générer les synergies nécessaires avec la communauté internationale.

L'ONU va conserver toute sa pertinence pour appuyer Haïti et, en conséquence, l'opération de maintien de la paix qui succèdera à la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations auront un rôle clef à jouer. C'est pourquoi nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général que, s'agissant de la présence des Nations Unies, il faut faire en sorte que la transition soit conduite de façon responsable, en consolidant les accomplissements des 13 dernières années. Ce n'est qu'ainsi que nous préserverons les gains engrangés sur la voie de la stabilité et du développement. Nous réaffirmons qu'il faut systématiquement tenir compte, avant tout, des conditions sur le terrain et en particulier éviter les vides en matière de sécurité, et que la coordination entre tous les acteurs sera fondamentale.

Des difficultés demeurent sur la voie du développement durable. Toutefois, le défi humanitaire principal est de lutter contre l'épidémie de choléra. Le Chili appuie sans réserve la nouvelle approche des Nations Unies et nous avons récemment illustré cet appui par une contribution au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Ce Fonds est toutefois loin d'être suffisamment alimenté, et c'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle y contribue. De même, étant donné l'ampleur de ces efforts, il nous est difficile de croire que la nouvelle mission des Nations Unies en Haïti ne sera pas impliquée dans les activités requises. Nous renouvelons notre appui aux travaux du Conseiller principal du Secrétaire général sur les conséquences du choléra en Haïti.

Le Chili continuera de faire en sorte que les Nations Unies accompagnent le nouveau Gouvernement et le peuple haïtiens et d'appuyer la définition de politiques publiques axées sur le développement économique, la consolidation de l'état de droit et la participation politique des citoyens. Après 13 années, et malgré le retrait de nos contingents, nous continuerons à appuyer Haïti, comme l'illustre concrètement le fait que, pour la période 2015-2018, notre coopération s'élève quasiment à la moitié de ce que le Chili consacre à toute la région.

C'est le moment idoine de rendre hommage à tous les hommes et femmes de diverses nationalités qui ont servi au sein de la MINUSTAH, en particulier ceux qui ont sacrifié leur vie au service de la paix.

Pour terminer, nous renouvelons l'attachement de mon pays à Haïti et à son peuple, en réaffirmant l'importance de continuer à accompagner cette nation sœur, qui est maîtresse de son propre développement; et comme l'a souligné la Présidente Bachelet lors de son dernier déplacement dans ce pays il y a un mois :

> « Nous sommes sûrs que la voie sur laquelle Haïti s'est engagé avec l'appui de la communauté internationale portera des fruits plus tôt que plus tard. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Nous nous félicitons qu'Haïti se soit engagé sur la voie de la normalisation institutionnelle avec la tenue d'élections, la prise de fonctions du nouveau Président et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous prenons acte de l'appui apporté par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la communauté internationale à ce processus.

La formation d'un nouveau Gouvernement en Haïti nous donne l'occasion de travailler avec de nouveaux interlocuteurs, qui assument la responsabilité première de la destinée de leur nation et qui, avec l'appui de la communauté internationale et de l'ONU, pourront concentrer leurs efforts sur les défis auxquels Haïti est confronté en matière de développement.

Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général de son rapport (S/2017/223) sur la MINUSTAH, et nous prenons bonne note de ses recommandations sur le retrait graduel de la Mission avant novembre 2017, ainsi que sur l'établissement d'une nouvelle mission pour lui succéder. Cette nouvelle mission, axée sur le renforcement des institutions, en particulier celui de la Police nationale d'Haïti, est particulièrement judicieuse. Néanmoins, cette mission devra être dotée d'un mandat et des ressources nécessaires pour lui permettre de surveiller la situation des droits de l'homme sur le

terrain. La transition entre les deux missions devra être réalisée de manière responsable, progressive et prudente, afin d'éviter un vide en matière de sécurité.

Cette nouvelle étape donnera l'occasion de faire la preuve de la capacité de l'ONU et de ses États Membres à gérer les transitions, à évaluer les progrès, et à adapter les opérations de maintien de la paix aux contextes politiques et aux conditions de sécurité.

Nous devons garantir les bases d'une paix durable et pérenne en Haïti. La clôture de la MINUSTAH ne doit pas signifier que le système des Nations Unies cesse d'appuyer ce pays. Au contraire, comme tous les autres États, Haïti doit réaliser les objectifs de développement durable. Les Nations Unies, avec la coopération des institutions financières internationales, doivent coordonner leurs efforts pour mettre en place des solutions concrètes et à long terme pour atteindre ces cibles. C'est pourquoi il est fondamental, premièrement, d'instaurer la plus grande coordination possible entre tous les organismes du système des Nations Unies présents sur le terrain. Le Coordonnateur résident doit faire en sorte que toutes les actions prises soient conformes à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Deuxièmement, il faut consolider les conditions sanitaires en Haïti, en veillant tout particulièrement à coordonner, sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, la fourniture effective de services de santé, et à remédier aux ravages de l'épidémie de choléra dans le pays. À cette fin, nous devons appuyer la nouvelle stratégie élaborée par le Secrétaire général. Troisièmement, il faut poursuivre les efforts de construction des infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des routes et des transports, ainsi que de l'éducation. Et quatrièmement, il faut soutenir Haïti dans les mesures qu'il prend pour assurer la bonne réintégration des rapatriés.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Mexique à une paix pérenne en Haïti, ainsi qu'au développement de ce pays, et aux travaux réalisés par le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, dont mon pays est membre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, la République bolivarienne du Venezuela tient à adresser ses condoléances les plus sincères aux délégations égyptienne et somalienne ainsi qu'à leurs gouvernements et peuples, suite aux effroyables attentats perpétrés dans leurs pays. Nous condamnons fermement ces actes criminels et réitérons notre rejet absolu de tels actes par les groupes terroristes. Nous demandons aussi à la communauté internationale de s'unir effectivement pour mettre fin à ce fléau.

Nous voudrions féliciter la délégation des États-Unis de sa présidence des travaux du Conseil durant ce mois. De la même manière, nous saluons la présence parmi nous de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, dont le travail à la tête de cette mission a été guidé par sa ferme détermination et dévouement en faveur de la stabilité et du développement du peuple haïtien. Nous saluons aussi la présence parmi nous du représentant d'Haïti.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son attachement à la paix et à la démocratie en Haïti, et nous félicitons le Gouvernement et le peuple de ce pays frère du bon déroulement des élections présidentielle, législatives, municipales et locales. À cet égard, nous félicitons le Président de la République d'Haïti, M. Jovenel Moïse, de son élection.

Le processus de consolidation de la paix en Haïti a bénéficié du soutien résolu de la communauté internationale et des bons offices des Nations Unies et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces instances ont mis ces dernières années leurs moyens diplomatiques et logistiques au service de la stabilité et du bien-être des Haïtiens et aidé ce pays frère, dans le strict respect des principes de souveraineté, d'indépendance et d'autodétermination.

En dépit de ces développements encourageants, de graves défis restent encore à relever en Haïti sur les plans économique, social et structurel, reflets d'une histoire tourmentée, caractérisée par des troubles politiques et des ingérences qui ont fragilisé les institutions et sapé la justice sociale dans ce pays frère des Caraïbes, le premier à devenir indépendant dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

C'est pourquoi nous devons, dans cette nouvelle phase de la vie institutionnelle d'Haïti, continuer d'appuyer ses autorités en vue d'atteindre les objectifs convenus dans le cadre des objectifs de développement

durable et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. C’est pour cela que nous encourageons la communauté internationale à continuer de coopérer avec le peuple haïtien sans conditions ni pressions politiques d’aucune sorte et à porter son action sur le programme de développement social, en particulier en termes d’éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités, tout en mettant l’accent sur les conséquences des catastrophes naturelles dont a pâti Haïti.

Ces dernières années, Haïti a été frappé par des catastrophes naturelles à grande échelle qui ont eu des effets dévastateurs sur sa population et ses infrastructure économique et institutionnelle. Le tremblement de terre de janvier 2010 et le passage de l’ouragan Mathieu ont encore aggravé la situation générale du pays, en particulier au plan humanitaire. En outre, Haïti pâtit des répercussions de l’épidémie de choléra et de sa propagation depuis 2010. Ce tableau dramatique requiert un engagement soutenu de la part de la communauté internationale pour renforcer les mécanismes de coopération au service du peuple haïtien.

Il nous faut aussi concevoir une riposte robuste et opportune pour aider les autorités haïtiennes à consolider leur plan d’éradication du choléra d’ici à 2022 de manière à aider à passer des interventions humanitaires urgentes à des programmes centrés sur le développement en Haïti. Il est nécessaire aussi de traduire rapidement en actes concrets l’accent récemment placé par les Nations Unies sur la lutte contre la propagation du choléra, dans le cadre du plan approuvé par l’Assemblée générale dans sa résolution 71/161. Nous espérons que les coupes budgétaires n’affecteront pas ces programmes humanitaires.

Nous sommes arrivés à un moment critique et nous devons réfléchir sur l’efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le contexte de la fin du mandat de la MINUSTAH à la mi-octobre. Le Venezuela reconnaît qu’à ce jour la Mission a contribué à la stabilité du pays et l’a aidé à atteindre d’importants objectifs, mais le Conseil de sécurité doit rester conscient des erreurs commises. Celles-ci conduisent à s’interroger sur la prééminence d’une vision basée sur la sécurité, qui laisse de côté le renforcement des capacités institutionnelles de l’État haïtien.

Dans ce contexte, nous saluons les recommandations contenues dans le rapport (S/2017/233) du Secrétaire général ainsi que les conclusions de la mission d’évaluation stratégique, qui a fait son travail après la fin du processus électoral. Nous jugeons prudente la recommandation de procéder à un retrait échelonné et ordonnée des contingents militaires déployés en Haïti, ce qui contribuera à remplir le mandat consistant à accompagner les autorités haïtiennes dans leurs efforts visant à stabiliser le pays dans le cadre du processus de consolidation de ses institutions démocratiques.

La clôture de la MINUSTAH doit marquer le début d’une nouvelle ère de stabilité politique en Haïti et la fin des interventions militaires centrées sur la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes. La mission des Nations Unies qui y fera suite, visant à appuyer la justice en Haïti, doit se consacrer à aider les autorités à renforcer l’état de droit et le développement social.

Venant au deuxième rang des pays de la région en termes de coopération bilatérale en Haïti, le Venezuela est fermement attaché au développement et à la stabilité sociale et politique d’un Haïti libre et souverain. Le Gouvernement bolivarien du Président Nicolás Maduro Moros a repris l’héritage du Commandant Hugo Chávez Frías, fournissant une assistance soutenue au peuple haïtien sur la base des principes de solidarité, de complémentarité et de réciprocité. Dans le cadre de l’Accord de coopération énergétique Petrocaribe et de l’Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, nous continuerons d’appuyer les différents projets et initiatives – auxquels le Gouvernement haïtien a donné la priorité – en faveur du développement social, de l’aide humanitaire, du secteur de la construction, de la réhabilitation et de l’entretien des infrastructures, et de l’éducation.

Enfin, je voudrais souligner que le peuple d’Haïti, patrie de Pétion, de qui Simón Bolívar s’est inspiré pour libérer notre Amérique, est un peuple digne et brave qui s’est battu avec acharnement pour sa liberté, son autodétermination et son indépendance. La coopération dans un esprit de solidarité, sans conditions ni chantage politique : c’est tout ce que les Haïtiens souhaitent et attendent de la communauté internationale. Ce type de coopération est le seul qui permettra à Haïti d’aller de l’avant et de déterminer son propre destin de façon souveraine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom de mon pays, le Pérou, qui a aussi souffert du terrorisme, nous voudrions exprimer notre solidarité et notre appui aux pays qui ont été victimes d’attentats terroristes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prendre maintenant la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, constitué de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la France, du Guatemala, des États-Unis, de l'Uruguay et de mon pays, le Pérou.

Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat pour parler du dernier rapport (S/2017/223) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des observations qui y sont contenus et des recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation stratégique pour décider du rôle et de la présence futurs des Nations Unies en Haïti.

Le Groupe des Amis salue la présence parmi nous au Conseil de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, et je tiens à la remercier de son exposé détaillé et du rôle qu'elle a joué en appui au processus politique en Haïti, à la professionnalisation de la police et au maintien d'un environnement sûr et stable.

Le Groupe des Amis reconnaît l'important rôle que la MINUSTAH a joué dans le retour de la stabilité et de la sécurité en Haïti, exprime sa profonde appréciation et gratitude au personnel de la MINUSTAH et à tous les États Membres qui ont fourni des contingents à la Mission, et rend hommage à ceux qui ont été blessés ou tués dans l'accomplissement de leur devoir.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la diffusion d'une culture politique favorisant la stabilité démocratique, et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont les éléments clefs nécessaires pour parvenir à plus de sécurité, de stabilité et de prospérité en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis reconnaît qu'une étape importante vers la stabilisation a été franchie avec l'achèvement pacifique du processus électoral et le rétablissement de l'ordre constitutionnel le 7 février 2017. Il félicite les autorités haïtiennes, en particulier le Conseil électoral provisoire et la Police nationale d'Haïti, des efforts qu'elles ont déployés pour que les élections soient crédibles et ouvertes à tous et se déroulent dans le calme.

Le Groupe des Amis félicite également le nouveau Président de la République d'Haïti, M. Jovenel Moïse, ainsi que le nouveau Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Jack Guy Lafontant, et leur souhaite plein succès durant cette nouvelle phase.

Le Groupe des Amis tient à souligner l'importance de l'appropriation nationale, de l'ouverture et du rôle que peut jouer la société civile dans la promotion des processus nationaux de consolidation de la paix, et il rappelle le caractère essentiel de la détermination du Gouvernement haïtien à renforcer l'état de droit et à continuer d'améliorer les secteurs de la justice et de la sécurité.

Le Groupe des Amis se félicite du renforcement, de la professionnalisation et de la réforme en cours de la Police nationale d'Haïti, tout en soulignant la nécessité de maintenir l'appui international à la police haïtienne, et il affirme l'importance du plan stratégique de la police nationale pour la période 2017-2021, élaboré sur la base d'une évaluation conjointe des capacités et des besoins effectuée par la police nationale et l'ONU.

Le Groupe des Amis souligne qu'il n'y aura pas de stabilité véritable, ni de paix ou de développement durable en Haïti sans un renforcement des institutions et des processus démocratiques. Dans ce contexte, le Groupe insiste sur la nécessité de promouvoir l'état de droit en renforçant les institutions haïtiennes, et réaffirme que la MINUSTAH est tenue d'apporter son concours à l'État haïtien en promouvant le renforcement des structures de gouvernance, la transparence, l'indépendance du secteur judiciaire, ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

À cet égard, le Groupe des Amis encourage le Gouvernement haïtien à faire des progrès dans les domaines de la justice et des droits de l'homme. Il considère que le renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, le respect des règles de procédure et la lutte contre la criminalité, la violence sexuelle et sexiste, l'impunité et les détentions provisoires prolongées, de même que la responsabilisation sont essentiels pour garantir l'état de droit et la sécurité en Haïti, y compris l'accès à la justice. Le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens, ainsi que son engagement à leurs côtés, dans leur quête de stabilité, de reconstruction, de relèvement, de développement socioéconomique et de consolidation de la démocratie.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction la résolution 71/161 de l'Assemblée générale, intitulée « Nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies », qui vise à redynamiser les efforts de l'Organisation pour éliminer

la transmission du choléra et apaiser la souffrance des victimes. Le Groupe des Amis note que la mise en œuvre de cette nouvelle approche relèvera de la responsabilité de l'équipe de pays des Nations Unies sous la coordination d'un représentant spécial adjoint du Secrétaire général, d'un coordonnateur des opérations humanitaires ou d'un coordonnateur résident. Le Groupe des Amis constate que bien que des progrès importants ont été réalisés, Haïti reste confronté à d'importants problèmes humanitaires, en particulier après le passage de l'ouragan Matthew.

Par ailleurs, le Groupe des Amis affirme que des avancées dans la reconstruction d'Haïti et son développement socioéconomique – notamment au moyen d'une aide internationale au développement efficace, coordonnée et adaptée, compte tenu de la capacité croissante des institutions haïtiennes de bénéficier d'une telle assistance – sont essentielles à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Le Groupe des Amis réitère que la sécurité doit s'accompagner d'un développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, efforts dans lesquels le Gouvernement haïtien joue un rôle directeur, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général publié le 16 mars 2017 (S/2017/223), qui contient les observations et recommandations formulées par la mission d'évaluation stratégique, conformément à la résolution 2313 (2016) du Conseil de sécurité. Il se félicite par ailleurs de la recommandation du Secrétaire général de créer une nouvelle mission des Nations Unies en Haïti après la clôture de la MINUSTAH le 15 octobre, afin de continuer d'aider le Gouvernement haïtien à consolider les acquis grâce au renforcement des institutions gouvernementales et des capacités nationales dans les domaines de l'état de droit, du développement de la police et des droits de l'homme.

Le Groupe des Amis salue l'importante contribution que la MINUSTAH a apportée à la stabilisation en Haïti et estime que le moment est venu d'entamer une transition responsable vers une nouvelle phase d'engagement de l'ONU dans ce pays qui mette l'accent sur le renforcement des institutions garantes de l'état de droit en Haïti, fasse de l'appui à la Police nationale d'Haïti et du renforcement de ses capacités une priorité, surveille la situation en matière de droits de l'homme et signale les violations, conformément au paragraphe 62 du rapport du Secrétaire général.

Le Groupe des Amis espère que le passage à la nouvelle mission de maintien de la paix s'effectuera de manière progressive et responsable.

La séance est levée à 12 h 55.